

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**3 octobre 2023**

**N° 6**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE

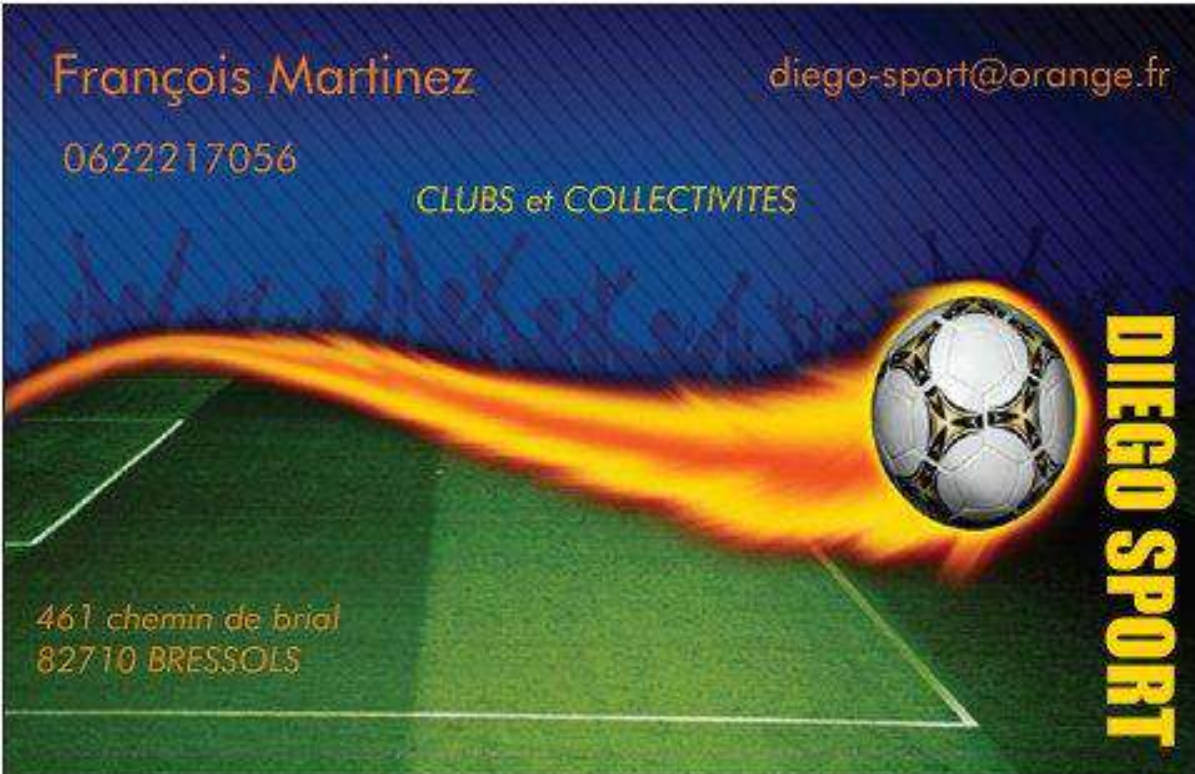


- Réunion de la Commission,
- Changement horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Rappel licences arbitres,
- Résultats,
- Sportivité semaine 39,
- Trophée des champions,
- Sanctions,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 41 et 42.
- Bulletin inscription Sélection 31,

## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



Franois Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 2 octobre 2023.

**Présents** : Pierre Jean BERNARD, Bruno CADART, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## CHANGEMENT HORAIRES ACCUEIL COMITE

A compter du **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H**  
**Le Comité sera fermé le MERCREDI.**

Merci de votre compréhension.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

**Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, contactez le secrétariat pour vous aider dans la procédure à suivre.**

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### **4 TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **6 REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

### **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.



## **① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

## **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

# **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).  
**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs.**

**De plus, les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.**



## **DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER**

<b>LES VIEILLES CANAILLES</b>	Manque carton blanc du joueur <b>RAUZY Julien</b>
-----------------------------------	---

**IMPORTANT :** afin de pouvoir retrouver le carton blanc et ainsi éviter de vous le réclamer, **informer la commission lorsque vous faites une mutation d'un joueur d'un autre club vers le vôtre**, lors du dépôt de votre bon de commande de lot de licences.



De même, quand dans votre club vous avez une section de Foot 7ou autre, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
INTERNAT FC	02/10 (18)	-	02/10 (18)	30/09
	02/10 (4)	Manque photo (4)		30/09
AJ SAINT EXUPERY	02/10 (31)	-	02/10 (31)	30/09

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

## RAPPEL LICENCES ARBITRES

Comme nous vous l'avons dit lors de l'Assemblée générale de Juin et sur un mail de début août, cette saison c'est "**vous les clubs**" qui devez faire la demande de licence de l'arbitre qui vous représente en même temps que celles de vos joueurs, tout ceci pour faciliter le travail administratif de la commission.

Nous constatons à ce jour que les clubs suivants : FC CANTOU'LOUSAIN, AS EVOTEC, ASFP LUSITANOS, FORZA VIOLA FC, FC POTO (pour 1 des 2) & SB FC LAUNAGUET n'ont toujours pas effectué cette démarche.

**Situation à régulariser de toute URGENCE svp.**


## RESULTATS

### SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

#### *Division : Excellence – Journée 1 aller*

USEMA COLOMIERS	9	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FC POTO	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
MECAP FC	5	-	2	FORZA VIOLA FC	
TOULOUSE SA	1	-	3	PASPORT	

**Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller**

ASC CNES	0	-	3	SAINT-ALBAN	
SHADOCKS DE SEILH	0	-	3	AJ SAINT-EXUPERY	<b>F</b>
AS MATRA	4	-	2	ALTRAN FOOT	
AGATE FC		<b>Remis</b>		LABEGE INTER FC	

**Division : Honneur – Journée 1 aller**








ATHLETICO TOLOSA A	2	-	7	SB FC LAUNAGUET	
AS DRT	1	-	1	INTERNAT FC	
FREESCALE	1	-	1	ASFP LUSITANOS	
IO TEAM	0	-	1	FC BALEC	

Exempt : NIMBA OT

**Division : Promotion – Journée 1 aller**

SOPRA STERIA FOOT	3	-	2	CHU TOULOUSE FC	
CHIPIRONS OL.	4	-	1	ASCA	
AS EVOTEC	4	-	1	AS SAINT LOUP-CAMMAS	
CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL	5	-	0	LES VIEILLES CANAILLES	

Exempt : AS MATRA 2

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 38 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 39

**DEUX** sorties temporaire, **NEUF** avertissements et **DEUX** rouges (pour double sanction) pour **14** rencontres arbitrées.

## TROPHEE DES CHAMPIONS

Compte tenu de la disposition des vacances de Noël cette année, le match du "**Trophée des champions**" sera avancée cette saison au mercredi 22 novembre. L'équipe de **PASPORT**, tenante du titre, doit rapporter à la commission le trophée avant le 17 novembre.

## SANCTIONS

### Rencontre FC POTO / FC CANTOU'LOUSAIN du 29/09/2023 - Excellence - Journée 1 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -  
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/09/2023  
(ART 32 - §B - f),

GIRARD Loïc, licence n°0017592, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 09/10/2023.

### Rencontre ASC CNES / SAINT ALBAN du 26/09/2023 - Promotion excellence - Journée 1 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis  
Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne  
l'exclusion (ART 32 - §B - e),

LEMARIER Quentin, licence n°0017517, (SAINT ALBAN)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis  
Pour "*PROPOS INCORRECTS*" - AVERTISSEMENT -  
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne  
l'exclusion (ART 32 - §B - e),

RODRIGUEZ Florent, licence n°0318003, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

## SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le "**Tournoi des Sélections**" à Toulouse.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

**Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.**

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

## RECTIFICATIF CALENDRIER

### SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

*Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller*

AGATE FC

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**Le terrain de Barran est indisponible jusqu'à nouvel ordre. En effet la mairie de Toulouse nous à averti que le système électrique de la piscine ne fonctionnait plus, ce qui entraînait un disfonctionnement du complexe entier. Nous serons prévenus lors de la remise en service. Nous sommes donc en attente de nouvelles propositions de terrain de sa part, en particulier pour la rencontre de la semaine prochaine PASPORT contre FORZA VIOLA FC. Nous vous avertirons dès que nous aurons un créneau (vraisemblablement le mardi). Si nous ne pouvions pas le faire jouer, nous le remettrons.**

### **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Cette mesure est temporaire, nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la remise en fonction de la borne.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## **SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023**

### ***Division : Excellence - Journée 2 aller***

ATHLETICO TOLOSA B	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb	Me 11/10	19h45
USEMA COLOMIERS	FC POTO	Capitany Synthé	Me 11/10	20h00
FORZA VIOLA FC	PASPORT	Stadium n°4 Synthé	Je 12/10	20h15
MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 09/10	20h00

### ***Division : Promotion Excellence - Journée 2 aller***

AJ SAINT EXUPERY	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 10/10	19h45
<b>AGATE FC</b>	<b>AS MATRA</b>	<b>Sordelo St</b>	<b>Me 11/10</b>	<b>19h45</b>
SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 13/10	20h45
LABEGE INTER FC	ALTRAN FOOT	Deyme Hb	Ve 13/10	20h00

### ***Division : Honneur - Journée 2 aller***

SB FC LAUNAGUET	AS DRT	Launaguet Hb	Lu 09/10	20h00
INTERNAT FC	FREESCALE	Fenouillet Plage Hb	Lu 09/10	20h00
FC BALEC	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 11/10	19h45
ASFP LUSITANOS	IO TEAM	St Alban Coudon Hb	Me 11/10	20h30

**Exempt :** ATHLETICO TOLOSA A



**Division : Promotion - Journée 2 aller**

CHIPIRONS O.	CHU TOULOUSE FC	Fenouillet Collège Syn	Me 11/10	20h00
ASCA	AS EVOTEC	Beaupuy Hb	Me 11/10	20h15
CONFLUENT LP	AS ST LOUP CAMMAS	Pinsaguel Hb	Lu 09/10	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Je 12/10	19h45

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

**SEMAINE 42 DU 16/10/2023 AU 20/10/2023****Coupe Auguste DELAUNE*****Poule Unique - Tour 3 :***

AS ST LOUP-CAMMAS	FC CANTOU'LOUSAIN	St Genies Bellevue	Lu 16/10	20h30
SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 16/10	20h30
AJ SAINT-EXUPERY	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 19/10	20h15

**Coupe OCCITANE*****Poule A - Tour 3 :***

CHU TOULOUSE FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me 18/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 18/10	20h30
USEMA COLOMIERS	SOPRA STERIA FOOT	Capitany Synthé	Me 18/10	19h45

***Poule B - Tour 3 :***

ASC CNES	FC POTO	Ramonville Hb	Ma 17/10	19h45
AS MATRA	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Me 18/10	20h00
SB FC LAUNAGUET	ALTRAN FOOT	Launaguet Hb	Lu 16/10	20h00

***Poule C - Tour 3 :***

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 19/10	19h45
FC BALEC	CONFLUENT L-P	Pinsaguel Hb	Lu 16/10	20h30
INTERNAT FC	TOULOUSE SA	Fenouillet Plage Hb	Lu 16/10	20h00

***Poule D - Tour 3 :***

CHIPIRONS OL	MECAP FC	Fenouillet Collège Syn	Me 18/10	20h00
FREESCALE	ASCA	Beaupuy Hb	Me 18/10	20h15
IO TEAM	VIEILLES CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 18/10	19h45

# BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



## **SELECTION HAUTE GARONNE**

**INSCRIPTION SAISON 2023-2024**

(à retourner rapidement)

**NOM DU CLUB:**

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

**NOM du Responsable du club:**

**Signature:**

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**10 octobre 2023**

**N° 7**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## **S** **MMAIRE**

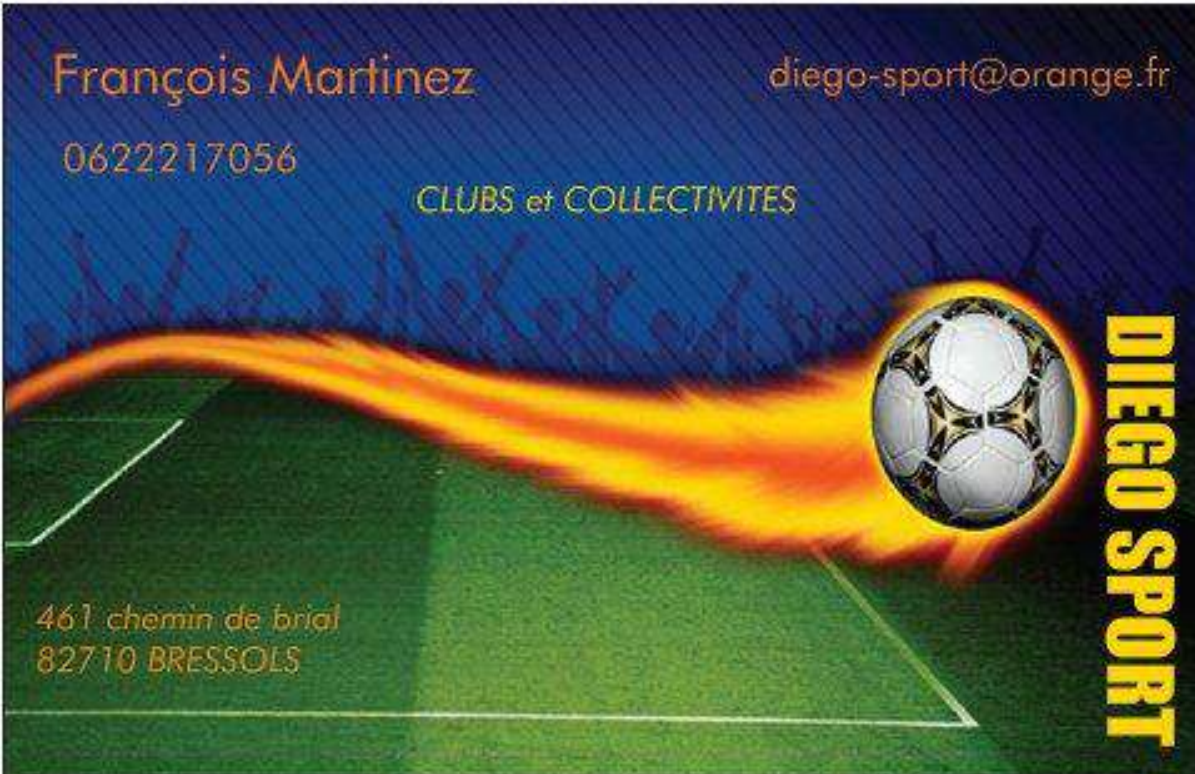


- Réunion de la Commission,
- Changement horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Rappel licences arbitres,
- Résultats,
- Sportivité semaine 40,
- Trophée des champions,
- Information forfaits,
- Adresses terrains Toulousains,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 43 et 44,
- Bulletin inscription Sélection 31.

## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



Franois Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 9 octobre 2023.

**Présents** : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## CHANGEMENT HORAIRES ACCUEIL COMITE

A compter du **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H**  
**Le Comité sera fermé le MERCREDI.**

Merci de votre compréhension.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

**Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, contactez le secrétariat pour vous aider dans la procédure à suivre.**

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.



① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### **4 TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **6 REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

### **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **1 2 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **1 3 QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

## **1 4 REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

# **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).  
**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs.**

**De plus, les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.**



## **DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER**

<b>LES VIEILLES CANAILLES</b>	Manque carton blanc du joueur <b>RAUZY Julien</b>
-------------------------------	---

**IMPORTANT :** afin de pouvoir retrouver le carton blanc et ainsi éviter de vous le réclamer, **informer la commission lorsque vous faites une mutation d'un joueur d'un autre club vers le vôtre**, lors du dépôt de votre bon de commande de lot de licences.



De même, quand dans votre club vous avez une section de Foot 7ou autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
INTERNAT FC	02/10 (18)	-	02/10 (18)	30/09
	02/10 (4)	Manque photo (4)		30/09
AJ SAINT EXUPERY	02/10 (31)	-	02/10 (31)	30/09

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

## RAPPEL LICENCES ARBITRES

Comme nous vous l'avons dit lors de l'Assemblée générale de Juin et sur un mail de début août, cette saison c'est "**vous les clubs**" qui devez faire la demande de licence de l'arbitre qui vous représente en même temps que celles de vos joueurs, tout ceci pour faciliter le travail administratif de la commission.

Nous constatons à ce jour que les clubs suivants : FC CANTOU'LOUSAIN, AS EVOTEC, ASFP LUSITANOS, FORZA VIOLA FC, FC POTO (pour 1 des 2) & SB FC LAUNAGUET n'ont toujours pas effectué cette démarche.

**Situation à régulariser de toute URGENCE svp.**

## RESULTATS

### SEMAINE 40 DU 02/10/2023 AU 06/10/2023

#### *Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 2*

FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	0	SAINT ALBAN	
AJ SAINT-EXUPERY	3	-	0	AS SAINT-LOUP CAMMAS	<b>F</b>
PASPORT		<b>Remis</b>		FORZA VIOLA FC	

### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 2*

CHU TOULOUSE FC	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
ASFP LUSITANOS	0	-	6	USEMA COLOMIERS	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	2	LES SHADOCKS DE SEILH	

### *Coupe Occitane : Poule B - Tour 2*








FC POTO	9	-	1	LABEGE INTER FC	
SB FC LAUNAGUET	3	-	2	ASC CNES	
ALTRAN FOOT	3	-	4	AS MATRA	

### *Coupe Occitane : Poule C - Tour 2*

INTERNAT	5	-	1	FC BALEC	
CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL	2	-	3	ATHLETICO TOLOSA A	
TOULOUSE SA	4	-	2	AS DRT	

### *Coupe Occitane : Poule D - Tour 2*

FREESCALE	0	-	1	IOTEAM	
ASCA	0	-	3	CHIPIRONS O.	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	2	MECAP FC	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 39 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## **SPORTIVITE SEMAINE 40**

**DEUX** sorties temporaire et **DOUZE** avertissements pour **15** rencontres arbitrées.

## **TROPHEE DES CHAMPIONS**

Compte tenu de la disposition des vacances de Noël cette année, le match du "Trophée des champions" sera avancée cette saison au **mercredi 22 novembre**.

L'équipe de **PASPORT**, tenante du titre, doit rapporter à la commission le trophée avant le 17 novembre.

## **INFORMATION FORFAITS**

Nous ne reviendrons pas sur la question des forfaits, nous en avons largement discuté lors de l'Assemblée. Par contre une précision sur la déclaration du forfait est apportée.

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org).**

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49,

Pierre-Jean : 06 62 48 64 03,

ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## ADRESSES TERRAINS TOULOUSAINS

Les adresses des terrains de la ville de Toulouse sont notifiées dans le Mémento que vous avez reçu dernièrement.

## SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le " **Tournoi des Sélections** " à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

**Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.**

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

**A ce jour, très peu de clubs nous ont renvoyé la fiche d'inscription. Nous comptons sur vous.**

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



## Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

## Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## SEMAINE 42 DU 16/10/2023 AU 20/10/2023

### Coupe Auguste DELAUNE

#### *Poule Unique - Tour 3 :*

AS ST LOUP-CAMMAS	FC CANTOU'LOUSAIN	St Genies Bellevue	Lu 16/10	20h30
SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 16/10	20h30
AJ SAINT-EXUPERY	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 19/10	20h15

### Coupe OCCITANE

**Poule A - Tour 3 :**

CHU TOULOUSE FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo Hb	Me 18/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 18/10	20h30
USEMA COLOMIERS	SOPRA STERIA FOOT	Capitany Synthé	Me 18/10	20h00

**Poule B - Tour 3 :**

ASC CNES	FC POTO	Ramonville Hb	Ma 17/10	19h45
AS MATRA	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Me 18/10	20h00
SB FC LAUNAGUET	ALTRAN FOOT	Launaguet Hb	Lu 16/10	20h00

**Poule C - Tour 3 :**

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 19/10	19h45
FC BALEC	CONFLUENT L-P	Pinsaguel Hb	Lu 16/10	20h30
INTERNAT FC	TOULOUSE SA	Fenouillet Plage Hb	Lu 16/10	20h00

**Poule D - Tour 3 :**

CHIPIRONS OL	MECAP FC	Fenouillet Collège Syn	Me 18/10	20h00
FREESCALE	ASCA	Beaupuy Hb	Me 18/10	20h15
IO TEAM	VIEILLES CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 18/10	19h45

**SEMAINE 43 DU 23/10/2023 AU 27/10/2023****Coupe Auguste DELAUNE****Poule Unique - Tour 4 :**

FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 27/10	20h00
SAINT-ALBAN	AJ SAINT-EXUPERY	St Alban Coudon Hb	Lu 23/10	20h30
AS ST LOUP-CAMMAS	FORZA VIOLA FC	St Genies Bellevue	Lu 23/10	20h30

**Coupe OCCITANE****Poule A - Tour 4 :**

SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 27/10	20h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 25/10	20h00
SOPRA STERIA FOOT	CHU TOULOUSE FC	Stadium n°4 Synthé	Je 26/10	20h15

**Poule B - Tour 4 :**

ASC CNES	AS MATRA	Ramonville Hb	Ma 24/10	19h45
FC POTO	SB FC LAUNAGUET	Lardenne Synthé	Ve 27/10	20h00
LABEGE INTER FC	ALTRAN FOOT	Deyme Hb	Me 25/10	20h00

**Poule C - Tour 4 :**

CONFLUENT L-P	INTERNAT FC	Pinsaguel Hb	Lu 23/10	20h30
FC BALEC	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 25/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 26/10	19h45

**Poule D - Tour 4 :**

MECAP FC	ASCA	Muret Auriol Synthé	Lu 23/10	20h00
IO TEAM	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 25/10	20h00
VIEILLES CANAILLES	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 25/10	19h45

# BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



## **SELECTION HAUTE GARONNE**

**INSCRIPTION SAISON 2023-2024**

*(à retourner rapidement)*

**NOM DU CLUB:**

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

**NOM du Responsable du club:**

**Signature:**



# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



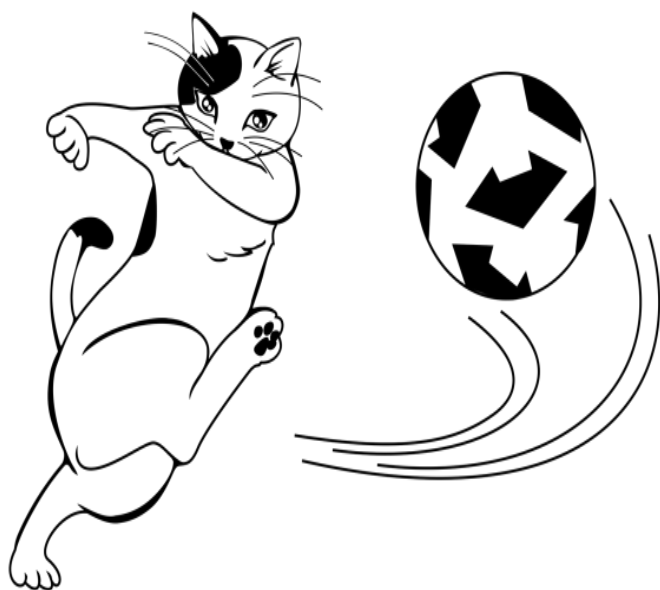
17 octobre 2023

N° 8

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Impression licences,
- Rappel licences arbitres,
- Résultats semaine 41,
- Sportivité semaine 41,
- Calendrier prévisionnel,
- Sanctions,
- Rappel forfaits,
- Modification provisoire terrain  
« Labège Inter FC »,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 43 et 44,
- Bulletin inscription Sélection 31.



## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 octobre 2023.

**Présents** : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## RAPPEL HORAIRES ACCUEIL COMITE

Depuis le **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H**  
**Le Comité sera fermé le MERCREDI.**

Merci de votre compréhension.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

**Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, contactez le secrétariat pour vous aider dans la procédure à suivre.**

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### **4 TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### **6 REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

### **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **⑨ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

## **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

# **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :



- 5) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 6) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 7) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 8) **Impression et validation de la licence/carte des joueurs en format A4 par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).  
**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs.**

**De plus, les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.**

**IMPORTANT** : afin de pouvoir retrouver le carton blanc et ainsi éviter de vous le réclamer, **informer la commission lorsque vous faites une mutation d'un joueur d'un autre club vers le vôtre**, lors du dépôt de votre bon de commande de lot de licences.

De même, quand dans votre club vous avez une section de Foot 7ou autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	23/10 (29)			20/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)			20/11
CHU TOULOUSE FC	23/10 (24)			20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)			20/11
USEMA COLOMIERS	23/10 (33)			20/11
FREESCALE	23/10 (18)			20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
INTERNAT FC	02/10 (4)	Manque photo (4)		30/09
	23/10 (9)			20/11
AS MATRA 1 & 2	23/10 (54)			20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
PASPORT	23/10 (29)			20/11
AJ ST EXUPERY	23/10 (2)			20/11
AS ST LOUP CAMMAS	23/10 (21)			20/11
TOULOUSE SA	23/10 (20)			20/11
	23/10 (3)	Manque photo (3)		20/11

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## IMPRESSION DES LICENCES

**Nous nous chargeons d'imprimer vos licences.** Nous avons été avertis que certains les avaient déjà imprimées. Afin d'éviter du gaspillage, prévenez-nous. Si tel est le cas, apportez-nous ces licences **pour qu'on y appose le tampon de la commission**, ce qui validera définitivement la licence. Dès qu'elles seront imprimées, nous vous avertirons.

# RAPPEL LICENCES ARBITRES

Comme nous vous l'avons dit lors de l'Assemblée générale de Juin et sur un mail de début août, cette saison c'est "**vous les clubs**" qui devez faire la demande de licence de l'arbitre qui vous représente en même temps que celles de vos joueurs, tout ceci pour faciliter le travail administratif de la commission.

Nous constatons à ce jour que les clubs suivants : AS EVOTEC, ASFP LUSITANOS, FORZA VIOLA FC, FC POTO (pour 1 des 2) & SB FC LAUNAGUET n'ont toujours pas effectué cette démarche.

**Situation à régulariser avant le 22 octobre, faute de quoi le club ne sera pas représenté jusqu'à régularisation, et ceci depuis le début de la saison.**

## RESULTATS

### SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

#### *Division : Excellence – Journée 2 aller*

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	
USEMA COLOMIERS	1	-	0	FC POTO	
FORZA VIOLA FC	3	-	5	PASPORT	
MECAP FC	2	-	4	TOULOUSE SA	

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller*

AJ SAINT-EXUPERY	0	-	4	ASC CNES	
SHADOCKS DE SEILH	1	-	5	SAINT-ALBAN	
AGATE FC		-		AS MATRA	
LABEGE INTER FC	4	-	4	ALTRAN FOOT	

#### *Division : Honneur – Journée 2 aller*








SB FC LAUNAGUET	3	-	0	AS DRT	<b>F</b>
INTERNAT FC	6	-	1	FREESCALE	
FC BALEC	2	-	3	NIMBA OT	
ASFP LUSITANOS	1	-	1	IO TEAM	

*Exempt : ATHLETICO TOLOSA A*

#### *Division : Promotion – Journée 2 aller*

CHIPIRONS OL.	4	-	1	CHU TOULOUSE FC	
ASCA	1	-	2	AS EVOTEC	
CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL	4	-	4	AS SAINT LOUP-CAMMAS	
LES VIEILLES CANAILLES	3	-	2	AS MATRA 2	

*Exempt : SOPRA STERIA FOOT*

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 40 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 41

**TROIS** sorties temporaires et **QUATORZE** avertissements pour **15** rencontres arbitrées.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

A peine 4 journées d'écoulées et déjà des problèmes de calendrier. Certaines équipes sont restées sur le premier calendrier envoyé lorsque nous n'avions que 32 équipes. Or depuis, deux équipes nous ont rejoint et le calendrier a changé. Nous vous avons envoyé la version définitive le 22 septembre. **Donc pour vos prévisions de matchs, conformez-vous à cette version.**

**Nous vous rappelons aussi que chaque semaine, c'est le calendrier du bulletin qui fait foi.**

## SANCTIONS

**Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC CANTOU'LOUSAIN du 11/10/2023 - Excellence - Journée 2 aller :**

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -  
**Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/09/2023 (ART 32 - §B - f),**

GRENIER Bertrand, licence n°0227419, (ATHLETICO TOLOSA B)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/10/2023.**

**Rencontre CONFLUENT LACROIX PINSAGUEL / AS SAINT LOUP CAMMAS du 09/10/2023 - Promotion - Journée 2 aller :**

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -  
**Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023 (ART 32 - §B - f),**

BEAUVENTRE Melvin, licence n°0292783, (CONFLUENT L-P)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 23/10/2023.**

## RAPPEL FORFAITS

Nous ne reviendrons pas sur la question des forfaits, nous en avons largement discuté lors de l'Assemblée. Par contre une précision sur la déclaration du forfait est apportée.

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org).**

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49,

Pierre-Jean : 06 62 48 64 03,

ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## MODIFICATION PROVISOIRE TERRAIN « LABEGE INTER FC »

En attendant que le terrain de Deyme soit opérationnel, cette équipe jouera sur les terrains suivants (le coup d'envoi est fixé à 20h30) :

☀ Rencontre du 18/10 contre AS MATRA, sur le terrain de Pompertuzat Herbe, rue de l'Escoulier,

☀ Rencontre du 25/10 contre ALTRAN FOOT, sur le terrain de Pompertuzat Herbe, rue de l'Escoulier,

☀ Rencontre du 03/11 contre les LES SHADOCKS DE SEILH, sur le terrain de Labège Innopole Synthé, 436 rue Pierre et Marie Curie.

## SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le " **Tournoi des Sélections** " à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

**Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.**

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

**A ce jour, très peu de clubs nous ont renvoyé la fiche d'inscription. Nous comptons sur vous.**

## RECTIFICATIF CALENDRIER

### SEMAINE 43 DU 23/10/2023 AU 27/10/2023

#### *Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 :*

ASC CNES

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC POTO

SB FC LAUNAGUET

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

LABEGE INTER FC

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023

#### *Division : Excellence - Journée 3 aller*

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



#### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.



**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## **SEMAINE 43 DU 23/10/2023 AU 27/10/2023**

### **Coupe Auguste DELAUNE**

#### ***Poule Unique - Tour 4 :***

FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 27/10	20h00
SAINT-ALBAN	AJ SAINT-EXUPERY	St Alban Coudon Hb	Lu 23/10	20h30
AS ST LOUP-CAMMAS	FORZA VIOLA FC	St Geniès Bellevue	Lu 23/10	20h30

### **Coupe OCCITANE**

#### ***Poule A - Tour 4 :***

SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 27/10	20h45
USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 25/10	20h00
SOPRA STERIA FOOT	CHU TOULOUSE FC	Stadium n°4 Synthé	Je 26/10	20h15

#### ***Poule B - Tour 4 :***

<b>ASC CNES</b>	<b>AS MATRA</b>	<b>Remis</b>		
<b>FC POTO</b>	<b>SB FC LAUNAGUET</b>	<b>Remis</b>		
<b>LABEGE INTER FC</b>	<b>ALTRAN FOOT</b>	<b>Pompertuzat Hb</b>	<b>Me 25/10</b>	<b>20h30</b>

#### ***Poule C -Tour 4 :***

CONFLUENT L-P	INTERNAT FC	Pinsaguel Hb	Lu 23/10	20h30
FC BALEC	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 25/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Je 26/10	19h45

#### ***Poule D – Tour 4 :***

MECAP FC	ASCA	Muret Auriol Synthé	Lu 23/10	20h00
IO TEAM	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 25/10	20h00
VIEILLES CANAILLES	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 25/10	19h45

## SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023

### *Division : Excellence - Journée 3 aller*

<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>FC POTO</b>	<b>La Ramée St.</b>	<b>Lu 30/10 19h45</b>
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	<b>Remis</b>	
FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 02/11 20h15
MECAP FC	PASPORT	Muret Auriol Synthé	Lu 30/10 20h00

### *Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller*

AS MATRA	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 31/10 19h45
SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 30/10 20h30
AGATE FC	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Je 02/11 19h45
LABEGE INTER FC	SHADOCKS DE SEILH	Labège Innop Syn	Ve 03/11 20h30

### *Division : Honneur - Journée 3 aller*

NIMBA OT	SB FC LAUNAGUET	Sordelo St	Ve 03/11 19h45
FREESCALE	FC BALEC	Sordelo St	Je 02/11 19h45
AS DRT	ASFP LUSITANOS	La Ramée St	Ma 31/10 19h45
ATHLETICO TOLOSA A	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 30/10 20h00

Exempt : IO TEAM

### *Division : Promotion - Journée 3 aller*

AS ST LOUP CAMMAS	CHIPIRONS O.	St Genies Hb	Lu 30/10 20h30
VIEILLES CANAILLES	AS EVOTEC	Argoulets St	Je 02/10 19h45
CHU TOULOUSE FC	AS MATRA 2	M. Cerdan St	Lu 30/10 19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Beaupuy Hb	Me 01/11 20h15

Exempt : CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL

# BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



## **SELECTION HAUTE GARONNE**

***INSCRIPTION SAISON 2023-2024***

*(à retourner rapidement)*

**NOM DU CLUB:**

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

**NOM du Responsable du club:**

**Signature:**

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**24 octobre 2023**

**N° 9**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Impression licences,
- Rappel licences arbitres,
- Résultats semaine 42,
- Sportivité semaine 42,
- Sanction en retard,
- Modification provisoire terrain  
« Labège Inter FC »,
- Sélection Haute-Garonne,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 44 et 45,
- Bulletin inscription Sélection 31.



## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 octobre 2023.

**Présents** : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## RAPPEL HORAIRE ACCUEIL COMITE

Depuis le **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H**  
**Le Comité sera fermé le MERCREDI.**

Merci de votre compréhension.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### **④ TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).



Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

### **7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

## **① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

#### **Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

## **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 9) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 10) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 11) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 12) **Impression et validation de la licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**Jusqu'au 01/12/2023,** vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon)**

**IMPORTANT** : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	23/10 (29)	-	23/10 (29)	20/11
ALTRAN FOOT	30/10 (23)	-		27/11
FC BALEC	30/10 (22)	Manque photo (22)		27/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)	-		20/11
CHU TOULOUSE FC	23/10 (24)	-		20/11
ASC CNES	30/10 (27)	-		27/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)	-		20/11
CONFLUENT L-P	30/10 (22)	Manque photo (22)		20/11
AS DRT	30/10 (25)	-		27/11
USEMA COLOMIERS	23/10 (33)	-		20/11
AS EVOTEC	30/10 (24)	-		27/11
	30/10 (1)	Manque photo (1)		27/11
FORZA VIOLA FC	30/10 (8)	-		27/11
	30/10 (21)	Manque photo (21)		27/11
ASFP LUSITANOS	30/10 (22)	-		27/11
	30/10 (2)	Manque photo (1)		27/11
FREESCALE	23/10 (18)	-		20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AGATE FC	30/10 (2)	-		27/11
	30/10 (12)	Manque photo (12)		27/11
INTERNAT FC	23/10 (30)	-	23/10 (30)	20/11
	23/10 (3)	Manque photo (3)		20/11
IO TEAM	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (10)	Manque photo (10)		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (4)	Manque photo (4)		27/11
SHADOCKS DE SEILH	30/10 (22)	-		27/11

<b>VIEILLES CANAILLES</b>	30/10 (21)	-		<b>27/11</b>
<b>AS MATRA 1 &amp; 2</b>	23/10 (55)	-	23/10 (55)	<b>20/11</b>
<b>MECAP FC</b>	30/10 (24)	-		<b>27/11</b>
<b>NIMBA OT</b>	30/10 (2)	-		<b>27/11</b>
	30/10 (12)	Manque photo (12)		<b>27/11</b>
<b>PASPORT</b>	23/10 (29)	-	23/10 (29)	<b>20/11</b>
<b>FC POTO</b>	30/10 (1)	-		<b>27/11</b>
	30/10 (21)	Manque photo (21)		<b>27/11</b>
<b>SAINT ALBAN</b>	23/10 (22)	-	23/10 (22)	<b>20/11</b>
	23/10 (3)	Manque photo (3)		<b>20/11</b>
<b>AJ ST EXUPERY</b>	23/10 (2)	-	23/10 (2)	<b>20/11</b>
<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	23/10 (21)	-		<b>20/11</b>
<b>SB FC LAUNAGUET</b>	30/10 (18)	Manque photo (18)		<b>27/11</b>
<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	30/10 (27)	-		<b>27/11</b>
	30/10 (1)	Manque photo (1)		<b>27/11</b>
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	30/10 (56)	-		<b>27/11</b>
<b>TOULOUSE SA</b>	23/10 (21)	-		<b>20/11</b>
	23/10 (3)	Manque photo (3)		<b>20/11</b>

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## IMPRESSION DES LICENCES

**Nous nous chargeons d'imprimer vos licences.** Nous avons été avertis que certains les avaient déjà imprimées. Afin d'éviter du gaspillage, prévenez-nous. Si tel est le cas, apportez-nous ces licences **pour qu'on y appose le tampon de la commission**, ce qui validera définitivement la licence.

## RAPPEL LICENCES ARBITRES

Certains clubs n'ont **pas encore enregistré** la licence de leurs arbitres, ou **n'ont pas pris contact** avec la commission afin de régler ce problème. Comme précisé dans le dernier bulletin, les **clubs suivants ne sont plus représenté, et ceci depuis le début de la saison (pénalités financière et sportive)** : ASFP LUSITANOS, FORZA VIOLA FC & SB FC LAUNAGUET.



# RESULTATS

## SEMAINE 42 DU 16/10/2023 AU 20/10/2023

### *Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 3*

AS SAINT-LOUP CAMMAS	0	-	10	FC CANTOU'LOUSAIN	
SAINT-ALBAN	0	-	3	PASPORT	
AJ SAINT-EXUPERY	1	-	1	FORZA VIOLA FC	

### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 3*

CHU TOULOUSE FC	3	-	0	LES SHADOCKS DE SEILH	<b>F</b>
ATHLETICO TOLOSA B	3	-	3	ASFP LUSITANOS	
USEMA COLOMIERS	4	-	0	SOPRA STERIA FOOT	

### *Coupe Occitane : Poule B - Tour 3*








ASC CNES	1	-	2	FC POTO	
AS MATRA	2	-	1	LABEGE INTER FC	
SB FC LAUNAGUET	1	-	2	ALTRAN FOOT	

### *Coupe Occitane : Poule C - Tour 3*

AS DRT	4	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
FC BALEC	4	-	1	CONFLUENT-LP	
INTERNAT FC	3	-	2	TOULOUSE SA	

### *Coupe Occitane : Poule D - Tour 3*

CHIPIRONS O.	0	-	3	MECAP FC	
FREESCALE	2	-	4	ASCA	
IO TEAM	3	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

***Rappel Semaine 41 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :***

## SPORTIVITE SEMAINE 42

**QUATORZE** avertissements pour **15** rencontres arbitrées.

## SANCTION EN RETARD

Rencontre LABEGE INTER FC / ALTRAN FOOT du 13/10/2023 - Promotion excellence - Journée 2 aller :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 - §B - e**),

BAKORA Wassime, licence n°0289014, (LABEGE INTER FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

## MODIFICATION PROVISOIRE TERRAIN

### « LABEGE INTER FC »

En attendant que le terrain de Deyme soit opérationnel, cette équipe jouera sur les terrains suivants (le coup d'envoi est fixé à 20h30) :

☀ Rencontre du 25/10 contre ALTRAN FOOT, sur le terrain de Pompertuzat Herbe, rue de l'Escoulier,

☀ Rencontre du 03/11 contre les LES SHADOCKS DE SEILH, sur le terrain de Labège Innopole Synthé, 436 rue Pierre et Marie Curie.

## SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le "**Tournoi des Sélections**" à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

**Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission avant le lundi 06 novembre, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.**

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

**A ce jour, seulement 6 clubs nous ont renvoyé la fiche d'inscription. Nous comptons sur vous pour répondre même si vous n'avez aucun joueur à proposer.**

## **RECTIFICATIF CALENDRIER**

### **SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023**

***Division : Excellence - Journée 3 aller***

ATHLETICO TOLOSA B      FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

***Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller***

AS MATRA                      ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

***Division : Promotion - Journée 3 aller***

AS ST LOUP CAMMAS      CHIPIRONS O.

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIEILLES CANAILLES      AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## **CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### **Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :**

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

### **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

## **SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023**

### ***Division : Excellence - Journée 3 aller***

<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>FC POTO</b>	<b>Remis</b>			
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	<b>Remis</b>			
FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je	02/11	20h15
MECAP FC	PASPORT	Muret Auriol Synthé	Lu	30/10	20h00

### ***Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller***

<b>AS MATRA</b>	<b>ASC CNES</b>	<b>Remis</b>			
SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu	30/10	20h30
AGATE FC	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Je	02/11	19h45
LABEGE INTER FC	SHADOCKS DE SEILH	Labège Innop Syn	Ve	03/11	20h30

### ***Division : Honneur - Journée 3 aller***

NIMBA OT	SB FC LAUNAGUET	Sordelo St	Ve	03/11	19h45
FREESCALE	FC BALEC	Sordelo St	Je	02/11	19h45
AS DRT	ASFP LUSITANOS	La Ramée St	Ma	31/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu	30/10	20h00

**Exempt :** IO TEAM

### ***Division : Promotion - Journée 3 aller***

<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	<b>CHIPIRONS O.</b>	<b>Remis</b>			
<b>VIEILLES CANAILLES</b>	<b>AS EVOTEC</b>	<b>Remis</b>			
CHU TOULOUSE FC	AS MATRA 2	M. Cerdan St	Lu	30/10	19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Beaupuy Hb	Me	01/11	20h15

**Exempt :** CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL

## SEMAINE 45 DU 06/11/2023 AU 10/11/2023

### Coupe Auguste DELAUNE

#### *Poule Unique - Tour 5 :*

FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT-EXUPERY	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/11	20h00
SAINT-ALBAN	FORZA VIOLA FC	St Alban Coudon Hb	Lu 06/11	20h30
PASPORT	AS ST LOUP-CAMMAS	Sordelo St	Me 08/11	19h45

### Coupe OCCITANE

#### *Poule A - Tour 5 :*

SHADOCKS DE SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 10/11	20h45
CHU TOULOUSE FC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 08/11	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	SOPRA STERIA FOOT	<b>A définir</b>		

#### *Poule B - Tour 5 :*

LABEGE INTER FC	ASC CNES	Pompertuzat Hb	Me 08/11	20h30
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 06/11	20h00
ALTRAN FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Je 09/11	21h00

#### *Poule C -Tour 5 :*

AS DRT	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Me 08/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Lardenne Synthé	Me 08/11	19h45
TOULOUSE SA	CONFLUENT L-P	<b>A définir</b>		

#### *Poule D – Tour 5 :*

MECAP FC	FREESCALE	Muret Auriol Synthé	Lu 06/11	20h00
ASCA	IO TEAM	Beaupuy Hb	Me 08/11	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 08/11	20h00

# BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



## SELECTION HAUTE GARONNE

### **INSCRIPTION SAISON 2023-2024**

(à retourner avant le **06 novembre 2023**)

### **NOM DU CLUB:**

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

**NOM du Responsable du club:**

**Signature:**



# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**31 octobre 2023**

**N° 10**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## **S** **MM** **AIRE**

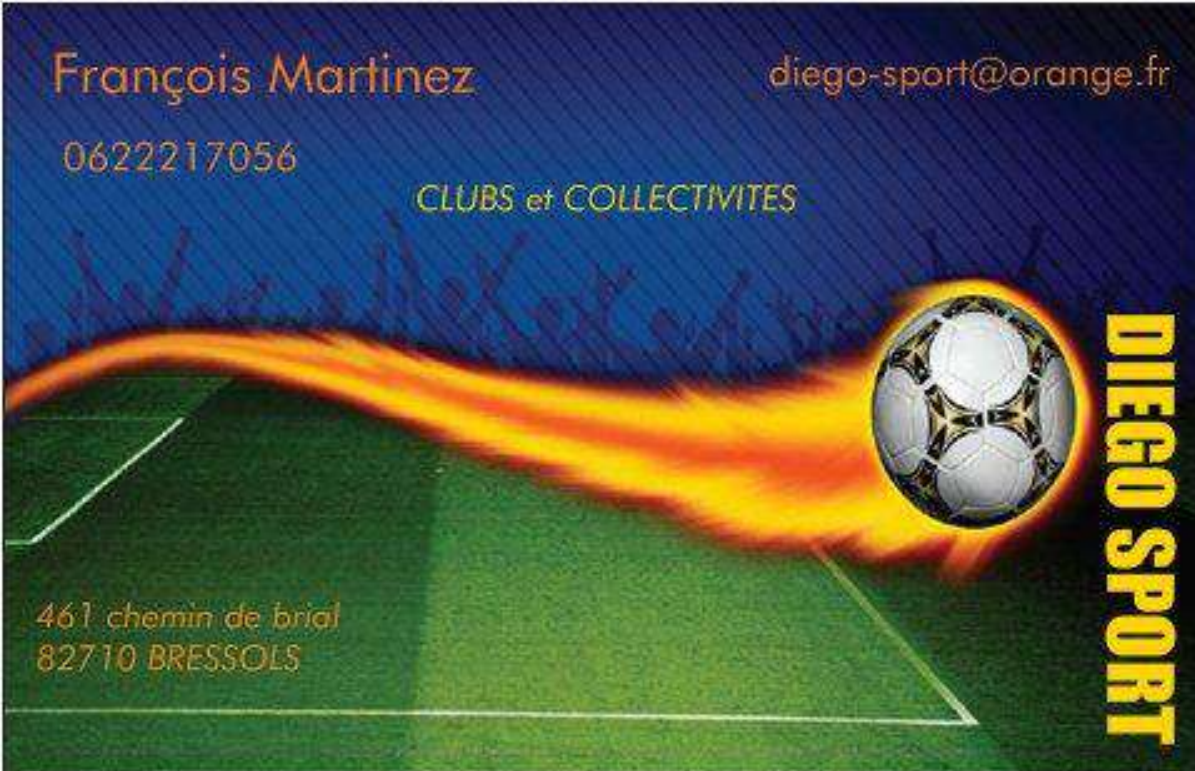
- Réunion de la Commission,
- Rappel horaires accueil comité,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Impression licences,
- Pièces d'identité,
- Résultats semaine 43,
- Sportivité semaine 43,
- Modification provisoire terrain  
« Labège Inter FC »,
- Sélection Haute-Garonne,
- Classements coupes,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 45 et 46,
- Bulletin inscription Sélection 31.



## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 30 octobre 2023.

**Présents** : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, et Marcel MARTINS.

## RAPPEL HORAIRES ACCUEIL COMITE

Depuis le **04/10/2023** et jusqu'à nouvel ordre, **le Comité sera ouvert au public les Lundi - Mardi et Jeudi - Vendredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H.**  
**Le Comité sera fermé le MERCREDI.**

Merci de votre compréhension.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### **④ TARIFS**

**Tarifs des licences :**

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :**

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

### **7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.



## **① ① ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **① ① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " visiteurs ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".



## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

## **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 13) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 14) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 15) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 16) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**Jusqu'au 01/12/2023**, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon)**

**IMPORTANT** : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



## **DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER**

<b>CHIPIRONS OL.</b>	Manque carton blanc du joueur <b>JALLET Anaël</b> (Fenouillet F7)
<b>FREESCALE</b>	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, PECH Grégoire</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien</b> (AZF F7)

## **SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS**

<b>CLUBS</b>	<b>DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)</b>	<b>MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)</b>	<b>DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)</b>	<b>DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU</b>
<b>ALTRAN FOOT</b>	30/10 (23)	-		<b>27/11</b>
<b>FC BALEC</b>	30/10 (24)	Manque photo (24)		<b>27/11</b>
<b>FC CANTOU'LOUSAIN</b>	23/10 (34)	-		<b>20/11</b>
<b>CHU TOULOUSE FC</b>	23/10 (24)	-		<b>20/11</b>
<b>ASC CNES</b>	30/10 (27)	-		<b>27/11</b>
<b>CHIPIRONS O.</b>	23/10 (27)	-		<b>20/11</b>
<b>CONFLUENT L-P</b>	30/10 (22)	Manque photo (22)		<b>20/11</b>
<b>AS DRT</b>	30/10 (25)	-		<b>27/11</b>
<b>USEMA COLOMIERS</b>	23/10 (33)	-	30/10 (33)	<b>20/11</b>
	30/10 (1)	-		<b>27/11</b>
<b>AS EVOTEC</b>	30/10 (24)	-	30/10 (24)	<b>27/11</b>
	30/10 (1)	Manque photo (1)		<b>27/11</b>
	06/11 (4)	-		<b>04/12</b>
<b>FORZA VIOLA FC</b>	30/10 (8)	-		<b>27/11</b>
	30/10 (22)	Manque photo (22)		<b>27/11</b>
<b>ASFP LUSITANOS</b>	30/10 (22)	-		<b>27/11</b>
	30/10 (2)	Manque photo (2)		<b>27/11</b>
<b>FREESCALE</b>	23/10 (18)	-		<b>20/11</b>
	23/10 (1)	Manque photo (1)		<b>20/11</b>
	30/10 (1)	-		<b>27/11</b>

AGATE FC	30/10 (4)	-		27/11
	30/10 (11)	Manque photo (11)		27/11
INTERNAT FC	23/10 (3)	Manque photo (3)		20/11
IO TEAM	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (10)	Manque photo (10)		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (17)	-		27/11
	30/10 (4)	Manque photo (4)		27/11
SHADOCKS DE SEILH	30/10 (22)	-		27/11
VIEILLES CANAILLES	30/10 (21)	-		27/11
MECAP FC	30/10 (25)	-		27/11
NIMBA OT	30/10 (2)	-	30/10 (2)	27/11
	30/10 (12)	-		27/11
FC POTO	30/10 (1)	-		27/11
	30/10 (21)	Manque photo (21)		27/11
SAINT ALBAN	23/10 (3)	-		20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AS ST LOUP CAMMAS	23/10 (21)	-		20/11
SB FC LAUNAGUET	30/10 (18)	Manque photo (18)		27/11
SOPRA STERIA FOOT	30/10 (28)	-	30/10 (28)	27/11
ATHLETICO TOLOSA	30/10 (56)	-		27/11
TOULOUSE SA	23/10 (24)	-	30/10 (24)	20/11

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## IMPRESSION DES LICENCES

**Nous nous chargeons d'imprimer vos licences.** Nous avons été avertis que certains les avaient déjà imprimées. Afin d'éviter du gaspillage, prévenez-nous. Si tel est le cas, apportez-nous ces licences **pour qu'on y appose le tampon de la commission**, ce qui **validera définitivement** la licence.

## PIECES D'IDENTITE

## Madame et Messieurs les arbitres,

Nous avons appris que certains d'entre vous laissent jouer les joueurs sans licence avec la pièce d'identité sur le " TELEPHONE ". Lors de la réunion de rentrée, nous vous avons bien notifié que **cela n'était pas autorisé.**

**Donc continuez à faire ce que vous avez envie de faire, vous en subirez les conséquences !!!!!!!**

# RESULTATS

## SEMAINE 43 DU 23/10/2023 AU 27/10/2023




### *Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 4*

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	0	PASPORT	
SAINT-ALBAN	2	-	0	AJ SAINT-EXUPERY	
AS SAINT-LOUP CAMMAS	0	-	3	FORZA VIOLA FC	<b>F</b>


### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 4*

LES SHADOCKS DE SEILH	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
USEMA COLOMIERS	4	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	4	CHU TOULOUSE FC	


### *Coupe Occitane : Poule B - Tour 4*








ASC CNES		<i>Remis</i>		AS MATRA	
FC POTO		<i>Remis</i>		SB FC LAUNAGUET	
LABEGE INTER FC		<i>A rejouer</i>		ALTRAN FOOT	

### *Coupe Occitane : Poule C - Tour 4*

CONFLUENT-LP	2	-	6	INTERNAT FC	
FC BALEC	1	-	3	AS DRT	
ATHLETICO TOLOSA A	2	-	7	TOULOUSE SA	

### *Coupe Occitane : Poule D - Tour 4*

MECAP FC	4	-	0	ASCA	
IO TEAM	2	-	3	CHIPIRON O.	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	0	FREESCALE	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 42 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 43

**TROIS** avertissements pour **11** rencontres arbitrées.

### MODIFICATION PROVISOIRE TERRAIN « LABEGE INTER FC »

En attendant que le terrain de Deyme soit opérationnel, cette équipe jouera sur le terrain suivant (le coup d'envoi est fixé à 20h30) :

✳ Rencontre du 03/11 contre les LES SHADOCKS DE SEILH, sur le terrain de Labège Innopole Synthé, 436 rue Pierre et Marie Curie.

### SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31.

Il est prévu que nous organisons le "**Tournoi des Sélections**" à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

**Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant à la commission avant le lundi 06 novembre, l'imprimé situé en fin de bulletin correctement complété.**

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

**A ce jour, seulement 6 clubs nous ont renvoyé la fiche d'inscription. Nous comptons sur vous pour répondre même si vous n'avez aucun joueur à proposer.**

### CLASSEMENTS COUPES



Voici les classements au **30 octobre**, sous réserve des pénalités après vérification des feuilles de match.

<b>Coupe de France AUGUSTE DELAUNE : Poule Unique</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	FC CANTOU'LOUSAIN	11	4	3	1	0	0	0	0	22	1	+21
2 <sup>eme</sup>	PASPORT	8	3	2	1	0	0	0	0	5	1	+4
3 <sup>eme</sup>	SAINT ALBAN	8	4	2	0	2	0	0	0	10	7	+3
4 <sup>eme</sup>	AJ SAINT EXUPERY	7	4	1	1	2	0	0	0	5	5	0
5 <sup>eme</sup>	FORZA VIOLA FC	6	3	1	1	1	0	0	0	5	10	-5
6 <sup>eme</sup>	AS SAINT LOUP CAMMAS	2	4	0	0	2	0	2	0	1	24	-7

Les **quatre premières équipes** sont qualifiées pour la phase fédérale.

Pour la Coupe Occitane, les **deux premiers de chaque poule** sont qualifiés pour les ¼ de finale.

En cas d'égalité de points dans un même groupe, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge du fair-play,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués

En cas d'égalité de points dans des groupes différents, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point :

<b>COUPE OCCITANE : POULE A</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	USEMA COLOMIERS	12	4	4	0	0	0	0	0	18	3	+15
2 <sup>eme</sup>	ATHLETICO TOLOSA B	8	4	1	2	1	0	0	0	9	8	+1
3 <sup>eme</sup>	CHU TOULOUSE	8	4	2	0	2	0	0	0	8	9	-1
4 <sup>eme</sup>	SHADOCKS SEILH	8	4	2	1	0	0	1	0	6	7	-1
5 <sup>eme</sup>	ASFP LUSITANOS	7	4	1	1	2	0	0	0	9	14	-9
6 <sup>eme</sup>	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	14	-9

SHADOCKS DE SEILH / ATHLETICO TOLOSA B : 1à1  
 CHU TOULOUSE / ATHLETICO TOLOSA B: 0à3  
 CHU TOULOUSE / SHADOCKS DE SEILH : 3F0

<b>COUPE OCCITANE : POULE B</b>												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	FC POTO	9	3	3	0	0	0	0	0	14	3	+11
2 <sup>eme</sup>	AS MATRA	7	3	2	0	1	0	0	0	7	7	0
3 <sup>eme</sup>	ALTRAN FOOT	7	3	2	0	1	0	0	0	7	6	+1
4 <sup>eme</sup>	SB FC LAUNAGUET	7	3	2	0	1	0	0	0	8	6	+2
5 <sup>eme</sup>	ASC CNES	3	3	0	0	3	0	0	0	4	7	-3
6 <sup>eme</sup>	LES VIEILLES CANAILLES	6	4	0	2	2	0	0	0	3	12	-9

## COUPE OCCITANE : POULE C

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	INTERNAT FC	12	4	4	0	0	0	0	0	23	5	+19
2 <sup>ème</sup>	TOULOUSE SA	10	4	3	0	1	0	0	0	16	9	+7
3 <sup>ème</sup>	AS DRT	8	4	2	0	2	0	0	0	10	10	0
4 <sup>ème</sup>	FC BALEC	6	4	1	0	3	0	0	0	8	12	-4
5 <sup>ème</sup>	ATHLETICO TOLOSA A	6	4	1	0	3	0	0	0	5	22	-17
6 <sup>ème</sup>	CONFLUENT L.P.	6	4	1	0	3	0	0	0	10	14	-4

## COUPE OCCITANE : POULE D

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 <sup>er</sup>	MECAP FC	11	4	3	1	0	0	0	0	12	2	+10
2 <sup>ème</sup>	CHIPIRONS OLYMPIQUE	9	4	2	1	1	0	0	0	7	6	+1
3 <sup>ème</sup>	IO TEAM	8	4	2	0	2	0	0	0	6	7	-1
4 <sup>ème</sup>	VIEILLES CANAILLES	8	4	1	2	1	0	0	0	5	5	0
5 <sup>ème</sup>	ASCA	6	4	1	0	3	0	0	0	4	11	-7
6 <sup>ème</sup>	FREESCALE	6	4	0	2	2	0	0	0	3	6	-3

IO TEAM / VIEILLES CANAILLES: 3à1  
 FREESCALE / ASCA: 2à4

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 45 DU 06/11/2023 AU 10/11/2023

### *Coupe Occitane : Poule A – Tour 5*

ATHLETICO TOLOSA B      SOPRA STERIA FOOT      Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Coupe Occitane : Poule C – Tour 5*

TOULOUSE SA      CONFLUENT L.P.      Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



[Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :](#)

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

*Bonjour,*

*Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.*

*Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.*

*L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.*

*Comptant sur votre compréhension.*

*Cordialement"*

## **SEMAINE 45 DU 06/11/2023 AU 10/11/2023**

### **Coupe Auguste DELAUNE**

#### ***Poule Unique - Tour 5 :***

FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT-EXUPERY	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 10/11	20h00
SAINT-ALBAN	FORZA VIOLA FC	St Alban Coudon Hb	Lu 06/11	20h30
PASPORT	AS ST LOUP-CAMMAS	Sordelo St	Me 08/11	19h45

### **Coupe OCCITANE**

**Poule A - Tour 5 :**

SHADOCKS DE SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 10/11	20h45
CHU TOULOUSE FC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 08/11	20h30
<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	<b>Sordelo Hb</b>	<b>Je 09/11</b>	<b>19h45</b>

**Poule B - Tour 5 :**

LABEGE INTER FC	ASC CNES	Pompertuzat Hb	Me 08/11	20h30
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 06/11	20h00
ALTRAN FOOT	FC POTO	Blagnac Baradels Syn	Je 09/11	21h00

**Poule C -Tour 5 :**

AS DRT	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Me 08/11	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Lardenne Synthé	Me 08/11	19h45
<b>TOULOUSE SA</b>	<b>CONFLUENT L-P</b>	<b>Sordelo St</b>	<b>Ve 10/11</b>	<b>19h45</b>

**Poule D – Tour 5 :**

MECAP FC	FREESCALE	Muret Auriol Synthé	Lu 06/11	20h00
ASCA	IO TEAM	Beaupuy Hb	Me 08/11	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 08/11	20h00

**SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023****Division : Excellence - Journée 4 aller**

ATHLETICO TOLOSA B	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/11	20h00
TOULOUSE SA	FC CANTOU'LOUSAIN	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 17/11	20h00
FORZA VIOLA FC	USEMA COLOMIERS	Stadium n°4 Synthé	Je 16/11	20h15
PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Me 15/11	19h45

**Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller**

ASC CNES	SHADOCKS DE SEILH	Ramonville Hb	Ma 14/11	19h45
SAINT-ALBAN	AJ SAINT EXUPERY	St Alban Coudon Hb	Lu 13/11	20h30
LABEGE INTER FC	AS MATRA	Deyme Hb	Ve 17/11	20h00
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Je 16/11	21h00

**Division : Honneur - Journée 4 aller**

ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA A	St Alban Coudon Hb	Me 15/11	20h30
AS DRT	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 15/11	19h45
SB FC LAUNAGUET	FREESCALE	Launaguet Hb	Lu 13/11	20h00
INTERNAT FC	NIMBA OT	Fenouillet Plage Hb	Lu 13/11	20h00

Exempt : FC BALEC**Division : Promotion - Journée 4 aller**

AS EVOTEC	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Je 16/11	19h45
ASCA	AS MATRA 2	Beaupuy Hb	Me 15/11	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Genies Bellevue Hb	Lu 13/11	20h30
CHIPIRONS OL	CONFLUENT L.P.	Fenouillet Collège Syn	Me 15/11	20h00

Exempt : VIEILLES CANAILLES

# BULLETIN INSCRIPTION SELECTION 31

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



## SELECTION HAUTE GARONNE

### **INSCRIPTION SAISON 2023-2024**

(à retourner avant le **06 novembre 2023**)

### **NOM DU CLUB:**

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*

**NOM ET PRENOM DU JOUEUR:**

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

@ :

**Poste où ce joueur peut être intégré :**

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature:

## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**07 novembre 2023**

**N° 11**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**SOMMAIRE**

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Pièces d'identité,
- Résultats semaine 44,
- Sportivité semaine 44,
- Sanctions,
- Sélection Haute-Garonne,
- Trésorerie,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 46 et 47,

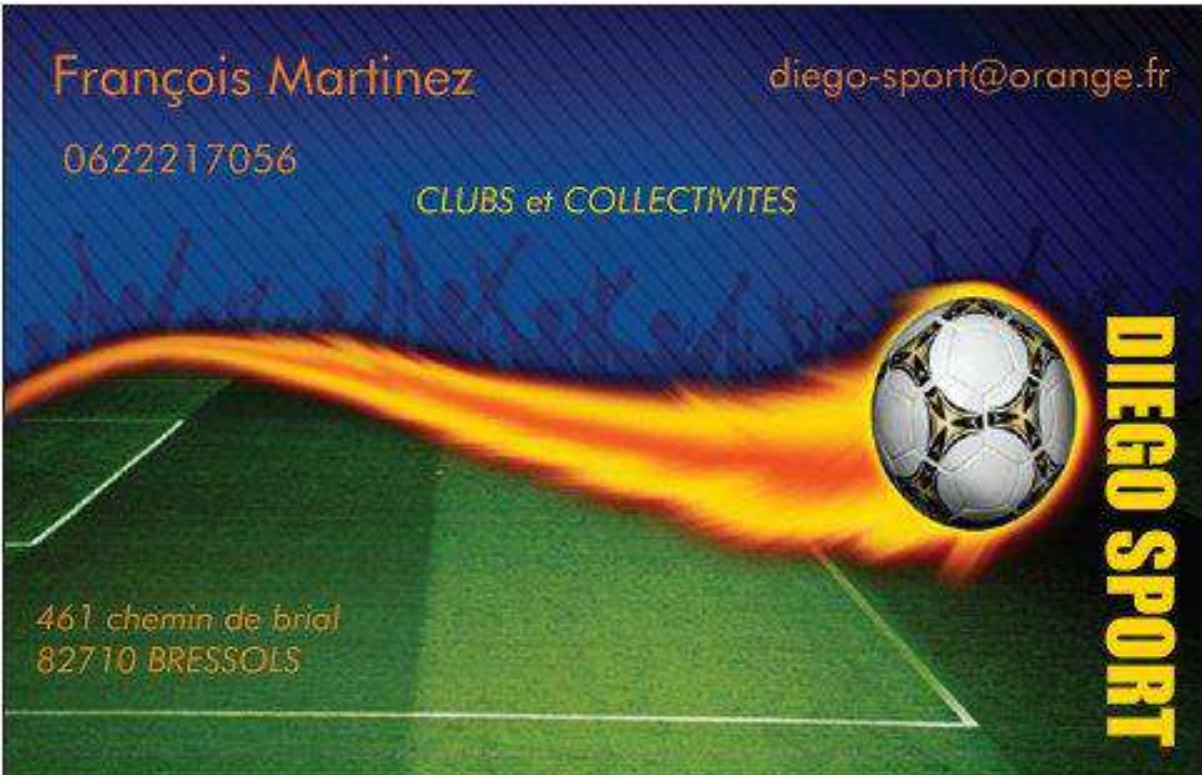


# SAISON 2023 - 2024



# OFFICIEL DU FOOTBALL

**Partenaire  
de la F.S.G.T. 31**



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES  
461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS  
**DIEGO SPORT**



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 06 novembre 2023.

**Présents :** Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### **① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

### **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

#### ④ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### ⑤ **LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

#### ⑥ **REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

### **7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

## **①① PRECISIONS REGLEMENT**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **🔊 LES BALLONS:**

*Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :*

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

## **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

## **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

## **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

## **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :  
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85  
24.

## INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 17) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 18) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 19) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 20) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**Jusqu'au 01/12/2023**, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission** (tampon)

**IMPORTANT** : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



**DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER** (avant le 27/11)

AS DRT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>NAYROLLES Yoann</b>
CHIPIRONS OL.	Manque carton blanc du joueur <b>JALLET Anaël</b> (Fenouillet F7)
FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain</b> , (Partizan Tolosa F7) & <b>HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien</b> (AZF F7)
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>SOUMAH Mohamed Lamine</b> Manque copie pièce d'identité du joueur <b>DIALLO Saikou</b>
FC POTO	Manque carton blanc du joueur <b>DOUCOURE Tama</b>

## **SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS**

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	30/10 (23)	-		27/11
FC BALEC	30/10 (23)	-		27/11
	30/10 (1)	Manque photo (1)		27/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)	-		20/11
CHU TOULOUSE FC	23/10 (24)	-	02/11 (24)	20/11
	06/11 (1)			04/12
ASC CNES	30/10 (27)	-		27/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)	-		20/11
CONFLUENT L-P	30/10 (22)	Manque photo (22)		20/11
AS DRT	30/10 (25)	-	06/11 (25)	27/11
USEMA COLOMIERS	30/10 (1)	-	06/11 (1)	27/11
AS EVOTEC	30/10 (1)	-		27/11
	06/11 (4)	-		04/12
FORZA VIOLA FC	30/10 (8)	-		27/11



	30/10 (22)	Manque photo (22)		27/11
ASFP LUSITANOS	30/10 (22)	-		27/11
	30/10 (2)	Manque photo (2)		27/11
FREESCALE	23/10 (18)	-		20/11
	23/10 (1)	Manque photo (1)		20/11
	30/10 (3)	-		27/11
AGATE FC	30/10 (8)	-		27/11
	30/10 (7)	Manque photo (7)		27/11
INTERNAT FC	23/10 (3)	Manque photo (3)		20/11
IO TEAM	30/10 (18)	-		27/11
	30/10 (9)	Manque photo (9)		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (17)	-	03/11 (17)	27/11
	30/10 (6)	-		27/11
SHADOCKS DE SEILH	30/10 (22)	-	02/11 (22)	27/11
VIEILLES CANAILLES	30/10 (21)	-		27/11
MECAP FC	30/10 (25)	-		27/11
NIMBA OT	30/10 (16)	-		27/11
	30/10 (1)	Manque photo (1)		27/11
FC POTO	13/11 (25)	-		11/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
SAINT ALBAN	23/10 (3)	-		20/11
	30/10 (1)	-		27/11
AJ SAINT EXUPERY	06/11 (2)	-	06/11 (2)	04/12
AS ST LOUP CAMMAS	23/10 (21)	-	06/11 (21)	20/11
SB FC LAUNAGUET	13/11 (18)	-		11/12
ATHLETICO TOLOSA	30/10 (57)	-	31/10 (57)	27/11

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)


Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS




### SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023

Division : Excellence – Journée 3 aller



ATHLETICO TOLOSA B		<b>Remis</b>		FC POTO	
--------------------	--	--------------	--	---------	---

FC CANTOU'LOUSAIN		<b>Remis</b>		USEMA COLOMIERS	
FORZA VIOLA FC	2	-	2	TOULOUSE SA	
MECAP FC	1	-	4	PASPORT	

**Division : Promotion Excellence – Journée 3 aller**



AS MATRA		<b>Remis</b>		ASC CNES	
SAINT-ALBAN		<b>Remis</b>		ALTRAN FOOT	
AGATE FC		<b>Remis</b>		AJ SAINT-EXUPERY	
LABEGE INTER FC	2	-	3	SHADOCKS DE SEILH	

**Division : Honneur – Journée 3 aller**








FREESCALE		<b>Remis</b>		FC BALEC	
AS DRT	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
NIMBA OT		<b>Remis</b>		SB FC LAUNAGUET	
ATHLETICO TOLOSA A	2	-	0	INTERNAT FC	

Exempt : IO TEAM

**Division : Promotion – Journée 3 aller**

AS SAINT LOUP-CAMMAS		<b>Remis</b>		CHIPIRONS OL.	
LES VIEILLES CANAILLES		<b>Remis</b>		AS EVOTEC	
SOPRA STERIA FOOT	3	-	2	ASCA	
CHU TOULOUSE FC	5	-	1	AS MATRA 2	

Exempt : CONFLUENT LP

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 43 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 44

**UNE** sortie temporaire, **SIX** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux avertissements) pour **7** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre MECAP FC / PASPORT du 30/10/2023 - Excellence - Journée 3 aller :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS ARBITRE** "

- **EXCLUSION** -

BUU Ulysse, licence n°0016706, (MECAP FC)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique.**

**Rencontre LABEGE INTER FC / SHADOCKS DE SEILH du 03/11/2023 - Promotion Excellence - Journée 3 aller :**

Pour "**ANTI JEU** "

- **AVERTISSEMENT** -, puis

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE** "

- **AVERTISSEMENT** -

**Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 - §B - e**),**

OSORIO MARTINEZ Jhon Carlos, licence n°0339879 (LABEGE INTER FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

## **SELECTION HAUTE-GARONNE**

La période pour l'inscription à cette sélection est terminée.

Nous avons reçu la réponse de **8 clubs** (FC CANTOU'LOUSAIN, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, IO TEAM, PASPORT, SAINT ALBAN, AJ SAINT EXUPERY et SOPRA STERIA FOOT) pour **27 joueurs** proposés et nous vous en remercions.

Cette saison la Sélection FSGT 31 participera au "**Tournoi des Sélections**" qui vient d'être relancé par notre comité, et sera organisé à **Toulouse** sur les **installations de Lardenne** les **30/03 - 31/03** et **01/04/2024 (WE de Pâques)**.

Les Sélections FSGT du 13 - 75 - 92 - 93 & 94 devraient être présentes.

**Pour les joueurs inscrits, pensez dès à présent à réserver ces dates.**

En fonction des calendriers, nous allons essayer de vous proposer un premier RDV au plus vite (avant Noël si possible).

## **TRESORERIE**

La commission vous informe que les chèques d'engagements seront encaissés cette semaine.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023

### *Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller*

LABEGE INTER FC

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Division : Honneur - Journée 4 aller*

SB FC LAUNAGUET

FREESCALE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

**TERRAINS TOULOUSAINS** : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## **SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023**

### ***Division : Excellence - Journée 4 aller***

ATHLETICO TOLOSA B	MECAP FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/11	20h00
TOULOUSE SA	FC CANTOU'LOUSAIN	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 17/11	20h00
FORZA VIOLA FC	USEMA COLOMIERS	Stadium n°4 Synthé	Je 16/11	20h15
PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Me 15/11	19h45

### ***Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller***

ASC CNES	SHADOCKS DE SEILH	Ramonville Hb	Ma 14/11	19h45
SAINT-ALBAN	AJ SAINT EXUPERY	St Alban Coudon Hb	Lu 13/11	20h30
<b>LABEGE INTER FC</b>	<b>AS MATRA</b>	<b>Pompertuzat Hb</b>	<b>Me 15/11</b>	<b>20h30</b>
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Je 16/11	21h00

### ***Division : Honneur - Journée 4 aller***

ASFP LUSITANOS	ATHLETICO TOLOSA A	St Alban Coudon Hb	Me 15/11	20h30
AS DRT	IO TEAM	Lardenne Synthé	Me 15/11	19h45
<b>SB FC LAUNAGUET</b>	<b>FREESCALE</b>	<b>M. Cerdan St</b>	<b>Lu 13/11</b>	<b>19h45</b>
INTERNAT FC	NIMBA OT	Fenouillet Plage Hb	Lu 13/11	20h00

Exempt : FC BALEC

### ***Division : Promotion - Journée 4 aller***

AS EVOTEC	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Je 16/11	19h45
ASCA	AS MATRA 2	Beaupuy Hb	Me 15/11	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Genies Bellevue Hb	Lu 13/11	20h30
CHIPIRONS OL	CONFLUENT L.P.	Fenouillet Collège Syn	Me 15/11	20h00

Exempt : VIEILLES CANAILLES

## **SEMAINE 47 DU 20/11/2023 AU 24/11/2023**

### ***Trophée des Champions 2023 : Finale***

FC CANTOU'LOUSAIN	AGATE FC	Lardenne Synthé	Me 22/11	19h45
-------------------	----------	-----------------	----------	-------

## **RATTRAPAGES**

### ***Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 2 (remis du 03/10)***

PASPORT	FORZA VIOLA	Stadium n°4 Synthé	Je 23/11	20h15
---------	-------------	--------------------	----------	-------

***Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)***

ATHLETICO TOLOSA B    SOPRA STERIA FOOT    Sordelo St    Me 22/11 19h45

***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 24/10)***

ASC CNES    AS MATRA    Ramonville Hb    Ma 21/11 19h45

***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (à rejouer du 25/10)***

LABEGE INTER FC    ALTRAN FOOT    Blagnac Baradels Syn    Je 23/11 21h00

***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 27/10)***

FC POTO    SB FC LAUNAGUET    Lardenne Synthé    Ve 24/11 19h45

***Coupe Occitane : Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)***

TOULOUSE SA    CONFLUENT LP    Sordelo St    Ve 24/11 19h45

***Division : Honneur – Journée 3 aller (remis du 02/11)***

FREESCALE    FC BALEC    Sordelo Hb    Je 23/11 19h45

***Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 30/10)***

CHIPIRONS OL    AS ST-LOUP-CAMMAS    Fenouillet collège Syn    Me 22/11 20h00

***Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 02/11)***

VIEILLES CANAILLES    AS EVOTEC    Sordelo Hb    Me 22/11 19h45

## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



*14 novembre 2023*

**N° 12**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**S**  **MMMAIRE**



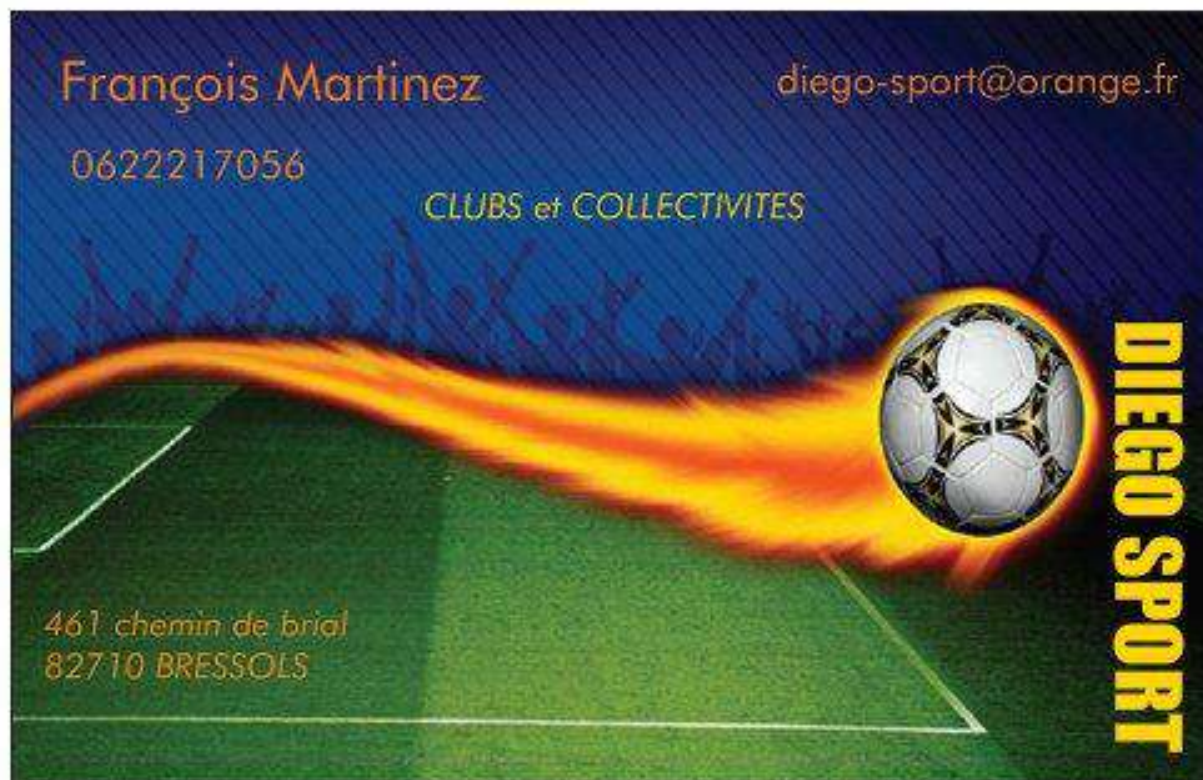


- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Information licences,*
- *Résultats semaine 45,*
- *Sportivité semaine 45,*
- *Rectificatif résultat,*
- *Sanctions,*
- *Rédaction feuilles de match,*
- *Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,*
- *Calendrier semaines 47 et 48,*

**SAISON 2023 - 2024**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

**Partenaire  
de la F.S.G.T. 31**



## REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 novembre 2023.

**Présents :** Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

## **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

## **④ TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

- Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**
- Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

- Indemnité d'arbitrage : **10 €**
- Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

## **⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

## **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

## **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **11 PRECISIONS REGLEMENT**

#### **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **LES BALLONS:**

**Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :



**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

#### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

#### **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**



**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

#### **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 21) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 22) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 23) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

24) **Impression et validation de la licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club)**.

**Jusqu'au 01/12/2023**, vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Passé cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon)**

**IMPORTANT** : quand dans votre club vous avez une section de Foot 7 ou une autre activité, et que certains de ces joueurs sont susceptibles de pratiquer avec votre équipe de Foot 11, **vous devrez nous en fournir la liste ainsi que leur carton blanc.**



**DOSSIERS INCOMPLETS A REGULARISER** (avant le **27/11**)

<b>AS DRT</b>	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>NAYROLLES Yoann</b>
<b>CHIPIRONS OL.</b>	Manque carton blanc du joueur <b>JALLET Anaël</b> (Fenouillet F7)
<b>FREESCALE</b>	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain,</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien</b> (AZF F7)
<b>INTERNAT FC</b>	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> Manque photo sur carton blanc du joueur <b>GIRARD Corentin</b>
<b>NIMBA OT</b>	Manque copie pièce d'identité du joueur <b>DIALLO Saikou</b>
<b>FC POTO</b>	Manque carton blanc du joueur <b>DOUCOURE Tama</b>

## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)			18/12
ALTRAN FOOT	30/10 (23)	-	13/11 (23)	27/11
	13/11 (1)	-		11/12
FC BALEC	30/10 (23)	-	10/11 (23)	27/11
	30/10 (1)	-	13/11 (1)	27/11
FC CANTOU'LOUSAIN	23/10 (34)	-	09/11 (34)	20/11
CHU TOULOUSE FC	06/11 (1)			04/12
ASC CNES	30/10 (27)	-		27/11
CHIPIRONS O.	23/10 (27)	-		20/11
CONFLUENT L-P	20/11(22)	-		27/11
AS DRT	13/11 (2)	-		11/12
AS EVOTEC	30/10 (1)	-		27/11
	06/11 (4)	-		04/12
FORZA VIOLA FC	30/10 (9)	-		27/11
	20/11 (21)	-		27/11
ASFP LUSITANOS	30/10 (22)	-		27/11
	20/11 (2)	-		27/11
FREESCALE	23/10 (18)	-		20/11
	30/10 (3)	-		27/11
	20/11 (1)	-		27/11
AGATE FC	30/10 (8)	-		27/11
	20/11 (7)	-		27/11
INTERNAT FC	20/11 (6)			18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	30/10 (18)	-		27/11
	20/11 (9)	-		27/11
LABEGE INTER FC	30/10 (6)	-	13/11 (6)	27/11
SHADOCKS DE SEILH	13/11 (4)	-		11/12
VIEILLES CANAILLES	30/10 (21)	-	10/11 (21)	27/11
AS MATRA	20/11 (1)	-		18/12
MECAP FC	30/10 (25)	-		27/11
NIMBA OT	30/10 (18)	-		27/11

	30/10 (1)	Manque photo (1)		<b>27/11</b>
<b>FC POTO</b>	13/11 (25)	-		<b>11/12</b>
	13/11 (1)	Manque photo (1)		<b>11/12</b>
	20/11 (3)	-		<b>18/12</b>
<b>SAINT ALBAN</b>	23/10 (4)	-	10/11 (4)	<b>20/11</b>
<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	13/11 (1)	-		<b>11/12</b>
<b>SB FC LAUNAGUET</b>	13/11 (18)	-	13/11 (18)	<b>11/12</b>
	20/11 (2)			<b>18/12</b>
<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	13/11 (6)	-		<b>11/12</b>
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	13/11 (1)	-		<b>11/12</b>



02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).


## RESULTATS

### SEMAINE 44 DU 30/10/2023 AU 03/11/2023



#### *Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5*

FC CANTOU'LOUSAIN		<b>Remis</b>		AJ SAINT-EXUPERY	
SAINT-ALBAN	<b>3</b>	-	<b>2</b>	FORZA VIOLA FC	
PASPORT		<b>Remis</b>		AS SAINT-LOUP CAMMAS	


#### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 5*

LES SHADOCKS DE SEILH	<b>1</b>	-	<b>2</b>	USEMA COLOMIERS	
CHU TOULOUSE FC	<b>2</b>	-	<b>2</b>	ASFP LUSITANOS	
ATHLETICO TOLOSA B		<b>Remis</b>		SOPRA STERIA FOOT	

#### *Coupe Occitane : Poule B - Tour 5*








LABEGE INTER FC	<b>3</b>	-	<b>5</b>	ASC CNES	
SB FC LAUNAGUET		<b>Remis</b>		AS MATRA	
ALTRAN FOOT	<b>4</b>	-	<b>2</b>	FC POTO	

#### *Coupe Occitane : Poule C - Tour 5*

AS DRT	<b>5</b>	-	<b>3</b>	INTERNAT FC	
ATHLETICO TOLOSA A	<b>1</b>	-	<b>6</b>	FC BALEC	
TOULOUSE SA		<b>Remis</b>		CONFLUENT-LP	

### Coupe Occitane : Poule D - Tour 5

MECAP FC	0	-	0	FREESCALE	
ASCA	0	-	0	IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	CHIPIRONS O.	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 44 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 45

**CINQ** sorties temporaires, **CINQ** avertissements et **UNE** exclusion (pour deux sanctions) pour **HUIT** rencontres arbitrées.

## RECTIFICATIF RESULTAT

### SEMAINE 41 DU 09/10/2023 AU 13/10/2023

*Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller*

AGATE FC		<b>Remis</b>		AS MATRA	
----------	--	--------------	--	----------	--

## SANCTIONS

**Rencontre AS DRT / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Coupe occitane - Poule C - Tour 5 :**

Pour "**ENERVEMENT** "

- **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis

Pour "**GESTE DEPLACÉ SANS INSULTE** "

- **AVERTISSEMENT** -

**Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,**

Ce qui entraîne

- **EXCLUSION** -

GORNES Hugo, licence n° 0382687 (INTERNAT FC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

## REDACTION FEUILLES DE MATCH

Certaines équipes ne s'appliquent pas pour remplir les feuilles de match. C'est une véritable catastrophe et nous avons beaucoup de mal à les déchiffrer durant le contrôle.

Vous devez écrire les **NOMS en MAJUSCULES** et **TELS QUE NOTES SUR LA CARTE LICENCE** (en respectant l'ordre pour les noms composés).

Ne nous obligez pas à mettre les amendes.

## COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 19h** au siège de la commission.

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat – Deyme.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - chemin des sports.

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

**ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb :** 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

## **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## **SEMAINE 47 DU 20/11/2023 AU 24/11/2023**

### ***Trophée des Champions 2023 : Finale***

FC CANTOU'LOUSAIN      AGATE FC      Lardenne Synthé      Me 22/11      19h45

## **RATRAPAGES**

### ***Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 2 (remis du 03/10)***

PASPORT      FORZA VIOLA      Stadium n°4 Synthé      Je 23/11      20h15

### ***Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)***

ATHLETICO TOLOSA B      SOPRA STERIA FOOT      Sordelo St      Me 22/11      19h45

### ***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 24/10)***

ASC CNES      AS MATRA      Ramonville Hb      Ma 21/11      19h45

### ***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (à rejouer du 25/10)***

LABEGE INTER FC      ALTRAN FOOT      Blagnac Baradels Syn      Je 23/11      21h00

### ***Coupe Occitane : Poule B - Tour 4 (remis du 27/10)***

FC POTO      SB FC LAUNAGUET      Lardenne Synthé      Ve 24/11      20h00

### ***Coupe Occitane : Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)***

TOULOUSE SA      CONFLUENT LP      Sordelo St      Ve 24/11      19h45

### ***Division : Honneur – Journée 3 aller (remis du 02/11)***

FREESCALE      FC BALEC      Sordelo Hb      Je 23/11      19h45

### ***Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 30/10)***

CHIPIRONS OL      AS ST-LOUP-CAMMAS      Fenouillet collège Syn      Me 22/11      20h00

### ***Division : Promotion – Journée 3 aller (remis du 02/11)***

VIEILLES CANAILLES      AS EVOTEC      Sordelo Hb      Me 22/11      19h45



## SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023

### *Division : Excellence - Journée 5 aller*

ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	F. Sastre Synthé	Lu 27/11	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 01/12	20h00
USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 29/11	20h00
FC POTO	MECAP FC	Lardenne Synthé	Ve 01/12	20h00

### *Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller*

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Ramonville Hb	Ma 28/11	19h45
SAINT-ALBAN	AS MATRA	St Alban Coudon Hb	Lu 27/11	20h30
AJ SAINT EXUPERY	LABEGE INTER FC	Pompertuzat Hb	Me 29/11	20h30
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 01/12	20h45

### *Division : Honneur - Journée 5 aller*

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 29/11	19h45
ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 29/11	20h30
FREESCALE	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 29/11	19h45
FC BALEC	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/11	20h00

Exempt : SB FC LAUNAGUET

### *Division : Promotion - Journée 5 aller*

CONFLUENT L.P.	SOPRA STERIA FOOT	Pinsaguel Hb	Lu 27/11	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	AS MATRA 2	St Genies Bellevue Hb	Lu 27/11	20h30
AS EVOTEC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 29/11	20h00
VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/11	20h15

Exempt : CHU TOULOUSE FC

## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**21 novembre 2023**

**N° 13**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

# SOMMAIRE

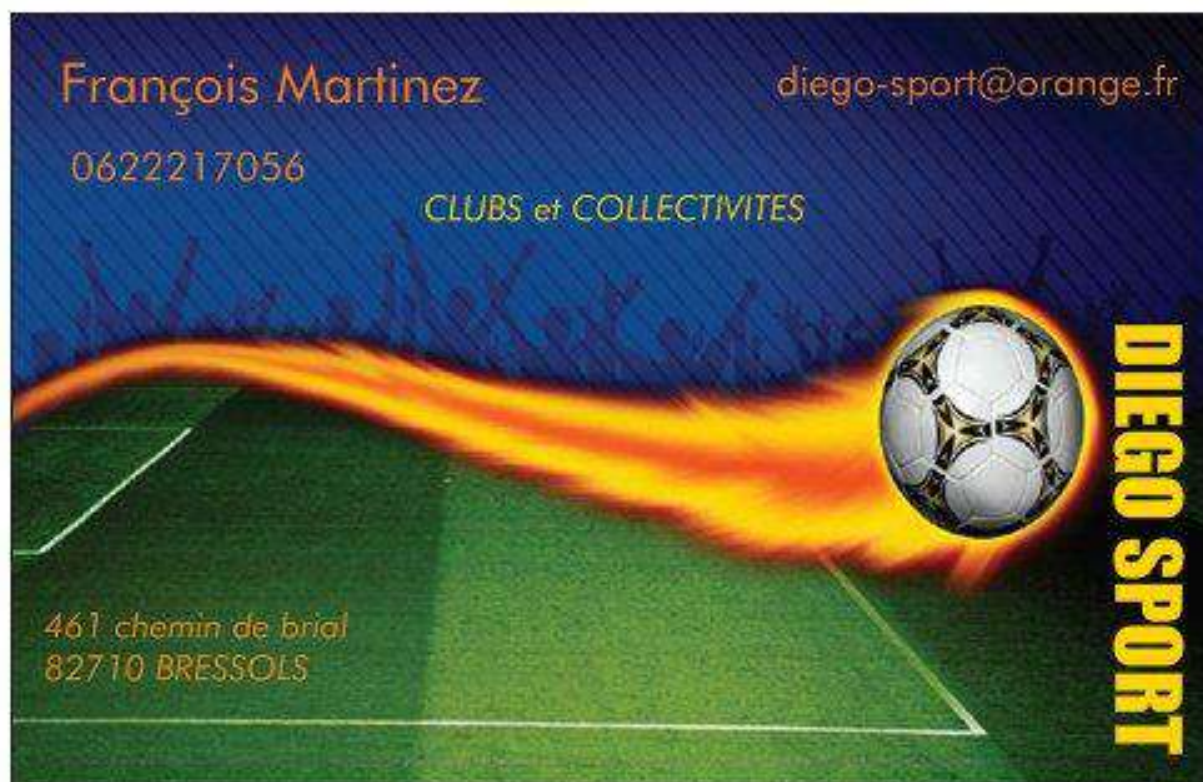


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 46,
- Sportivité semaine 46,
- Sanctions,
- Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,
- Calendrier semaines 48 et 49,

**SAISON 2023 - 2024**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

**Partenaire  
de la F.S.G.T. 31**



## REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 novembre 2023.

**Présents :** Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

## **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

## **④ TARIFS**

**Tarifs des licences :**

- Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**
- Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :**

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

## **⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

## **6 REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

## **7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **11 PRECISIONS REGLEMENT**

#### **11.1 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **11.2 LES BALLONS:**

**Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

#### **📣 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

#### **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.



**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

#### **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 25) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 26) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.

- 27) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 28) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club).**



**Jusqu'au 01/12/2023,** vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Au-delà de cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle**

# carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).



## POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

AS DRT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>NAYROLLES Yoann</b>
INTERNAT FC	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>GIRARD Corentin</b>
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>SOUMAH Mohamed Lamine</b> Manque copie pièce d'identité du joueur <b>DIALLO Saikou</b>



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant le **04/12**)

CHIPIRONS OL.	Manque carton blanc du joueur <b>JALLET Anaël</b> (Fenouillet F7) <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>
FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain,</b> (Partizan Tolosa F7) & <b>HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien</b> (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 11 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>
FC POTO	Manque carton blanc du joueur <b>DOUCOURE Tama</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTE DU
ASCA	20/11 (2)			<b>18/12</b>
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-		<b>11/12</b>
CHU TOULOUSE FC	06/11 (1)			<b>04/12</b>
ASC CNES	30/10 (27)	-	15/11 (27)	<b>27/11</b>
CHIPIRONS O.	06/11 (29)	-		<b>04/12</b>
CONFLUENT L-P	06/11(22)	-		<b>04/12</b>
AS DRT	13/11 (2)	-		<b>11/12</b>
AS EVOTEC	06/11 (5)	-		<b>04/12</b>
FORZA VIOLA FC	06/11 (31)	-		<b>04/12</b>

	27/11 (1)	-		<b>18/12</b>
<b>ASFP LUSITANOS</b>	30/10 (24)	-	20/11 (24)	<b>27/11</b>
<b>FREESCALE</b>	06/11 (22)	-		<b>04/12</b>
<b>AGATE FC</b>	30/10 (15)	-	22/11 (15)	<b>27/11</b>
<b>INTERNAT FC</b>	20/11 (6)			<b>18/12</b>
	20/11 (2)	Manque photo (2)		<b>18/12</b>
<b>IO TEAM</b>	06/11 (27)	-		<b>04/12</b>
<b>SHADOCKS DE SEILH</b>	13/11 (4)	-		<b>11/12</b>
<b>AS MATRA</b>	20/11 (1)	-	20/11 (1)	<b>18/12</b>
<b>MECAP FC</b>	30/10 (25)	-	22/11 (25)	<b>27/11</b>
<b>NIMBA OT</b>	06/11 (18)	-		<b>04/12</b>
	06/11 (1)	Manque photo (1)		<b>04/12</b>
<b>FC POTO</b>	13/11 (28)	-		<b>11/12</b>
	13/11 (1)	Manque photo (1)		<b>11/12</b>
<b>AS ST LOUP CAMMAS</b>	13/11 (1)	-		<b>11/12</b>
<b>SB FC LAUNAGUET</b>	20/11 (2)			<b>18/12</b>
<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	13/11 (6)	-	20/11 (6)	<b>11/12</b>
<b>ATHLETICO TOLOSA</b>	13/11 (1)	-		<b>11/12</b>

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS

### SEMAINE 46 DU 13/11/2023 AU 17/11/2023

#### *Division : Excellence - Journée 4 aller*

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	1	MECAP FC
TOULOUSE SA	1	-	6	FC CANTOU'LOUSAIN
FORZA VIOLA FC	1	-	3	USEMA COLOMIERS
PASPORT	6	-	2	FC POTO

#### *Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller*

ASC CNES	3	-	2	SHADOCKS DE SEILH
SAINT ALBAN	3	-	1	AJ SAINT EXUPERY


LABEGE INTER FC	0	-	3	AS MATRA	
ALTRAN FOOT	10	-	1	AGATE FC	

**Division : Honneur - Journée 4 aller**








ASFP LUSITANOS	4	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
AS DRT	5	-	0	IO TEAM	
SB FC LAUNAGUET	3	-	3	FREESCALE	
INTERNAT FC	6	-	2	NIMBA OT	

Exempt : FC BALEC

**Division : Promotion - Journée 4 aller**

AS EVOTEC	4	-	1	CHU TOULOUSE FC	
ASCA	3	-	2	AS MATRA 2	
AS SAINT LOUP CAMMAS		<b>Remis</b>		SOPRA STERIA FOOT	
CHIPIRONS OL.	3	-	0	CONFLUENT L-P	

Exempt : LES VIEILLES CANAILLES

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 44 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 46

**TROIS** sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour double sanction) pour **QUINZE** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre FORZA VIOLA FC / USEMA COLOMIERS du 16/11/2023 - Excellence - Journée 4 aller :**

Pour "**FAUTE DERNIER DEFENSEUR**"  
(**ART 32 - §C - a**),

**- EXCLUSION -**

BERNOCCO Lucas, licence n° 0062074 (FORZA VIOLA FC)  
- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

**Rencontre INTERNAT FC / NIMBA OT du 13/11/2023 - Honneur - Journée 4 aller :**

Suite à la réception du rapport du joueur, lecture de celui-ci, et en l'absence de celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §B - e**), décide :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -, puis  
Pour "*CONTESTATION DES DECISIONS DE L'ARBITRE*" - AVERTISSEMENT -  
**Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,**

Ce qui entraîne - **EXCLUSION** -

BALDE Mamadou Lamine, licence n° 0234236 (NIMBA OT)  
- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

**Rencontre ASFP LUSITANOS / ATHLETICO TOLOSA A du 15/11/2023 - Honneur - Journée 4 aller :**

Pour "*PROPOS INCORRECTS*" - AVERTISSEMENT -  
**Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/10/2023**  
**(ART 32 - §B - f),**

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n° 0014085, (ASFP LUSITANOS)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2023.**

**Rencontre CHIPIRONS OL / CONFLUENT LP du 15/11/2023 - Promotion - Journée 4 aller :**

Pour "*TACLE DANGEREUX*" - AVERTISSEMENT -  
**Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023**  
**(ART 32 - §B - f),**

BEAUVENTRE Melvin, licence n° 0292783, (CONFLUENT LP)  
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/11/2023**

**COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN**

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 18h** au siège de la commission.

**CALENDRIER**

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

### Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

## SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023

*Division : Excellence - Journée 5 aller*



ATHLETICO TOLOSA B	PASPORT	F. Sastre Synthé	Lu 27/11	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 01/12	20h00
USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 29/11	20h00
FC POTO	MECAP FC	Lardenne Synthé	Ve 01/12	20h00

**Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller**

ASC CNES	ALTRAN FOOT	Ramonville Hb	Ma 28/11	19h45
SAINT-ALBAN	AS MATRA	St Alban Coudon Hb	Lu 27/11	20h30
AJ SAINT EXUPERY	LABEGE INTER FC	Pompertuzat Hb	Me 29/11	20h30
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 01/12	20h45

**Division : Honneur - Journée 5 aller**

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 29/11	19h45
ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 29/11	20h30
FREESCALE	AS DRT	Lardenne Synthé	Me 29/11	19h45
FC BALEC	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/11	20h00

Exempt : SB FC LAUNAGUET

**Division : Promotion - Journée 5 aller**

CONFLUENT L.P.	SOPRA STERIA FOOT	Pinsaguel Hb	Lu 27/11	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	AS MATRA 2	St Genies Bellevue Hb	Lu 27/11	20h30
AS EVOTEC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 29/11	20h00
VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/11	20h15

Exempt : CHU TOULOUSE FC

**SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023**

**Division : Excellence - Journée 6 aller**

FORZA VIOLA FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium B.Taton Syn	Je 07/12	20h15
<b>PASPORT</b>	<b>FC CANTOU'LOUSAIN</b>	<b>Remis</b>		
MECAP FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol Synthé	Lu 04/12	20h00
TOULOUSE SA	FC POTO	R. Barran Hb	Ve 08/12	19h45

**Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller**

AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 05/12	19h45
LABEGE INTER FC	SAINT-ALBAN	Deyme Hb	Ve 08/12	20h00
<b>AS MATRA</b>	<b>AJ SAINT EXUPERY</b>	<b>Remis</b>		
ALTRAN FOOT	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Je 07/12	21h00

**Division : Honneur - Journée 6 aller**

<b>SB FC LAUNAGUET</b>	<b>INTERNAT FC</b>	<b>Remis</b>		
NIMBA OT	AS DRT	Sordelo St	Je 07/12	19h45
FREESCALE	IO TEAM	Argoulets St	Je 07/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 06/12	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

**Division : Promotion - Journée 6 aller**

CHU TOULOUSE FC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 06/12	20h15
AS MATRA 2	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 06/12	20h00
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 07/12	19h45
AS EVOTEC	CONFLUENT L.P.	Pinsaguel Hb	Lu 04/12	20h30

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

**(ATTENTION joue en rattrapage => voir ci-dessous)**

## RATTRAPAGES

*Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 10/11)*

FC CANTOU'LOUSAIN    AJ SAINT EXUPERY    Lardenne Synthé    Me 06/12 19h45

*Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 08/11)*

PASPORT    AS ST LOUP CAMMAS    R. Barran Hb    Ma 05/12 19h45

*Coupe Occitane : Poule B - Tour 5 (remis du 09/11)*

SB FC LAUNAGUET    AS MATRA    Launaguet Hb    Lu 04/12 20h00

## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**28 novembre 2023**

**N° 14**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**



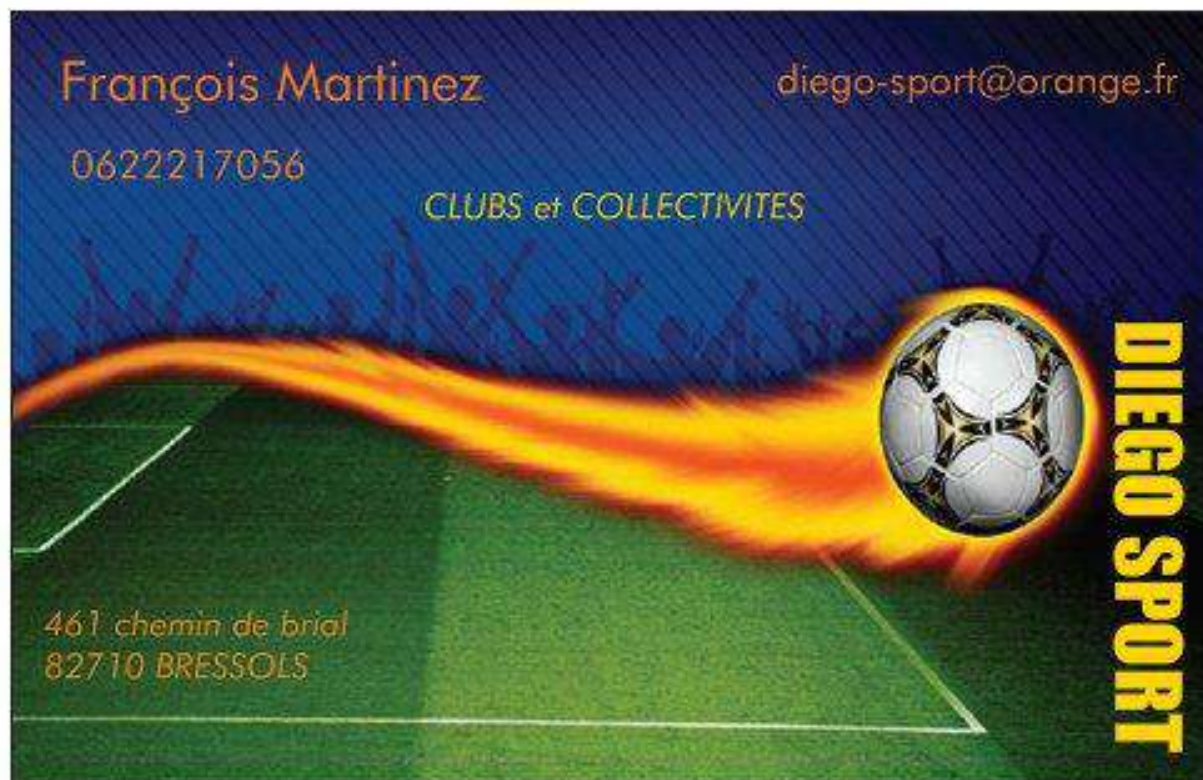


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 47,
- Sportivité semaine 47,
- Rectificatif résultat,
- Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 49 et 50,
- Photos finale Trophée des champions.

## SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

**Partenaire  
de la F.S.G.T. 31**



## REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 novembre 2023.

**Présents :** Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

## **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

## **④ TARIFS**

☛ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

## **⑤ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

## **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un **empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

## **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.



Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **11 PRECISIONS REGLEMENT**

#### **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **LES BALLONS:**

**Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

#### **📣 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

#### **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

#### **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (match perdu pour le club).**



**Jusqu'au 01/12/2023,** vous pourrez continuer à présenter les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, et noter sur les feuilles de match les anciens numéros.

**Au-delà de cette date, il sera obligatoire de présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).**

# ATTENTION AUX AMENDES PAR LICENCE MANQUANTE !!!!!!!!!!!!!!!



## POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant le **11/12**)

AS DRT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>NAYROLLES Yoann</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>GIRARD Corentin</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023</b>
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>SOUMAH Mohamed Lamine</b> Manque copie pièce d'identité du joueur <b>DIALLO Saikou</b> <b>Disqualification des joueurs à compter du 11/12/2023</b>



## DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant le **04/12**)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) &amp; HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7)</b> Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 11 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>
FC POTO	Manque carton blanc du joueur <b>DOUCOURE Tama</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>
CHU TOULOUSE FC	Manque carton blanc du joueur <b>GERMAIN Maxime</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023</b>



## SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE VALIDEES ou NON VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)	-		18/12
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-		11/12
CHU TOULOUSE FC	06/11 (1)			04/12
CHIPIRONS O.	06/11 (29)	-		04/12

CONFLUENT L-P	06/11(22)	-		04/12
AS DRT	13/11 (2)	-		11/12
AS EVOTEC	06/11 (5)	-	27/11 (5)	04/12
FORZA VIOLA FC	06/11 (32)	-		04/12
FREESCALE	06/11 (22)	-		04/12
AGATE FC	30/10 (20)	-		04/12
INTERNAT FC	20/11 (6)	-		18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	06/11 (27)	-		04/12
SHADOCKS DE SEILH	13/11 (4)	-	27/11 (4)	11/12
AS MATRA	04/12 (1)	-		08/01
NIMBA OT	06/11 (18)	-		04/12
	06/11 (1)	Manque photo (1)		04/12
PASPORT	04/12 (1)	-		08/01
FC POTO	13/11 (28)	-	27/11 (28)	11/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
	27/11 (1)	-		02/01
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-		11/12
AJ SAINT EXUPERY	27/11 (2)	-	27/11 (2)	02/01
SB FC LAUNAGUET	20/11 (2)	-	27/11 (2)	18/12
	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	13/11 (1)	-		11/12
TOULOUSE SA	04/12 (2)			08/01

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS

### SEMAINE 47 DU 20/11/2023 AU 24/11/2023

#### *Trophée des Champions : Finale*

FC CANTOU'LOUSAIN	4	-	0	AGATE FC
-------------------	---	---	---	----------

### RATTRAPAGES

#### *Coupe Delaune : Poule Unique – Tour 2 (remis du 03/10)*



PASPORT	8	-	2	FORZA VIOLA FC
---------	---	---	---	----------------

**Coupe Occitane : Poule A – Tour 5 (remis du 09/11)**

ATHLETICO TOLOSA B		<b>Remis</b>		SOPRA STERIA FOOT 
--------------------	--	--------------	--	---

**Coupe Occitane : Poule B – Tour 4 (remis semaine 43)**

ASC CNES	4	-	0	AS MATRA
LABEGE INTER FC	3	-	7	ALTRAN FOOT
FC POTO	2	-	5	SB FC LAUNAGUET

**Coupe Occitane : Poule C – Tour 5 (remis du 10/11)**








TOULOUSE SA		<b>Remis</b>		CONFLUENT LP 
-------------	--	--------------	--	--

**Division : Honneur – Journée 3 aller (remis du 03/10)**

FREESCALE	1	-	2	FC BALEC
-----------	---	---	---	----------

**Division : Promotion – Journée 3 aller (remis semaine 44)**

CHIPIRONS OLYMPIQUE	10	-	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	0	AS EVOTEC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 45 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## RECTIFICATIF RESULTAT

**Dans le dernier bulletin, il fallait lire :**

**Division : Promotion - Journée 4 aller**

AS EVOTEC	1	-	4	CHU TOULOUSE FC
-----------	---	---	---	-----------------

## SPORTIVITE SEMAINE 47

**TROIS** sorties temporaires et **TROIS** avertissements pour **HUIT** rencontres arbitrées.

## COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN

Le tirage au sort de cette coupe aura lieu le **lundi 4 décembre à 18h** au siège de la commission.

# RECTIFICATIF CALENDRIER

**SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023**

*Division : Promotion - Journée 6 aller*

AS EVOTEC

CONFLUENT LP

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

### Information de la mairie

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

**SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023**

***Division : Excellence - Journée 6 aller***

FORZA VIOLA FC	ATHLETICO TOLOSA B	Stadium B.Taton Syn	Je 07/12	20h15
<b>PASPORT</b>	<b>FC CANTOU'LOUSAIN</b>	<b>Remis</b>		
MECAP FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol Synthé	Lu 04/12	20h00
TOULOUSE SA	FC POTO	R. Barran Hb	Ve 08/12	19h45

***Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller***

AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 05/12	19h45
LABEGE INTER FC	SAINT-ALBAN	Deyme Hb	Ve 08/12	20h00
<b>AS MATRA</b>	<b>AJ SAINT EXUPERY</b>	<b>Remis</b>		
ALTRAN FOOT	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Je 07/12	21h00

***Division : Honneur - Journée 6 aller***

<b>SB FC LAUNAGUET</b>	<b>INTERNAT FC</b>	<b>Remis</b>		
NIMBA OT	AS DRT	Sordelo St	Je 07/12	19h45
FREESCALE	IO TEAM	Argoulets St	Je 07/12	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 06/12	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

***Division : Promotion - Journée 6 aller***

CHU TOULOUSE FC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 06/12	20h15
AS MATRA 2	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 06/12	20h00
SOPRA STERIA FOOT	VIEILLES CANAILLES	Sordelo Hb	Je 07/12	19h45
<b>AS EVOTEC</b>	<b>CONFLUENT L.P.</b>	<b>Remis</b>		

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

**(ATTENTION : FC CANTOU'LOUSAIN, PASPORT, AJ SAINT-EXUPERY, AS MATRA, SB FC LAUNAGUET, AS SAINT-LOUP-CAMMAS et CONFLUENT LP jouent en rattrapage. TOULOUSE SA joue lundi et vendredi => voir ci-dessous)**

**RATTRAPAGES**

***Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 10/11)***

FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT EXUPERY	Lardenne Synthé	Me 06/12	19h45
-------------------	------------------	-----------------	----------	-------

***Coupe Auguste Delaune : Poule Unique - Tour 5 (remis du 08/11)***

PASPORT	AS ST LOUP CAMMAS	R. Barran Hb	Ma 05/12	19h45
---------	-------------------	--------------	----------	-------

***Coupe Occitane : Poule B - Tour 5 (remis du 09/11)***

SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 04/12	20h00
-----------------	----------	--------------	----------	-------

***Coupe Occitane : Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)***

TOULOUSE SA	CONFLUENT LP	Pinsaguel Hb	Lu 04/12	20h30
-------------	--------------	--------------	----------	-------

## SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023

### *Division : Excellence - Journée 7 aller*

<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>TOULOUSE SA</b>	<b>Remis</b>		
MECAP FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Muret Auriol Synthé	Lu 11/12	20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 13/12	20h00
FORZA VIOLA FC	FC POTO	<b>A définir</b>		

### *Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller*

ASC CNES	LABEGE INTER FC	Ramonville Hb	Ma 12/12	19h45
SAINT-ALBAN	AGATE FC	St Alban Coudon Hb	Lu 11/12	20h30
SHADOCKS DE SEILH	AS MATRA	Seilh Synthé	Ve 15/12	20h45
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 14/12	21h00

### *Division : Honneur - Journée 7 aller*

ATHLETICO TOLOSA A	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 13/12	19h45
ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 13/12	20h30
AS DRT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 13/12	19h45
INTERNAT FC	IO TEAM	Fenouillet Plage Hb	Lu 11/12	20h00

Exempt : FREESCALE

### *Division : Promotion - Journée 7 aller*

<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	<b>AS MATRA 2</b>	<b>Remis</b>		
AS ST LOUP CAMMAS	CHU TOULOUSE FC	St Genies Bellevue Hb	Lu 11/12	20h30
CHIPIRONS OL	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 13/12	20h00
ASCA	CONFLUENT L.P.	Beaupuy Hb	Me 13/12	20h15

Exempt : AS EVOTEC

## RATTRAPAGE

### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)*

ATHLETICO TOLOSA B	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 14/12	19h45
--------------------	-------------------	------------	----------	-------

# TROPHEE DES CHAMPIONS

Les finalistes



Les vainqueurs



Les arbitres





## Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**5 décembre 2023**

**N° 15**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**S**  **MMMAIRE**



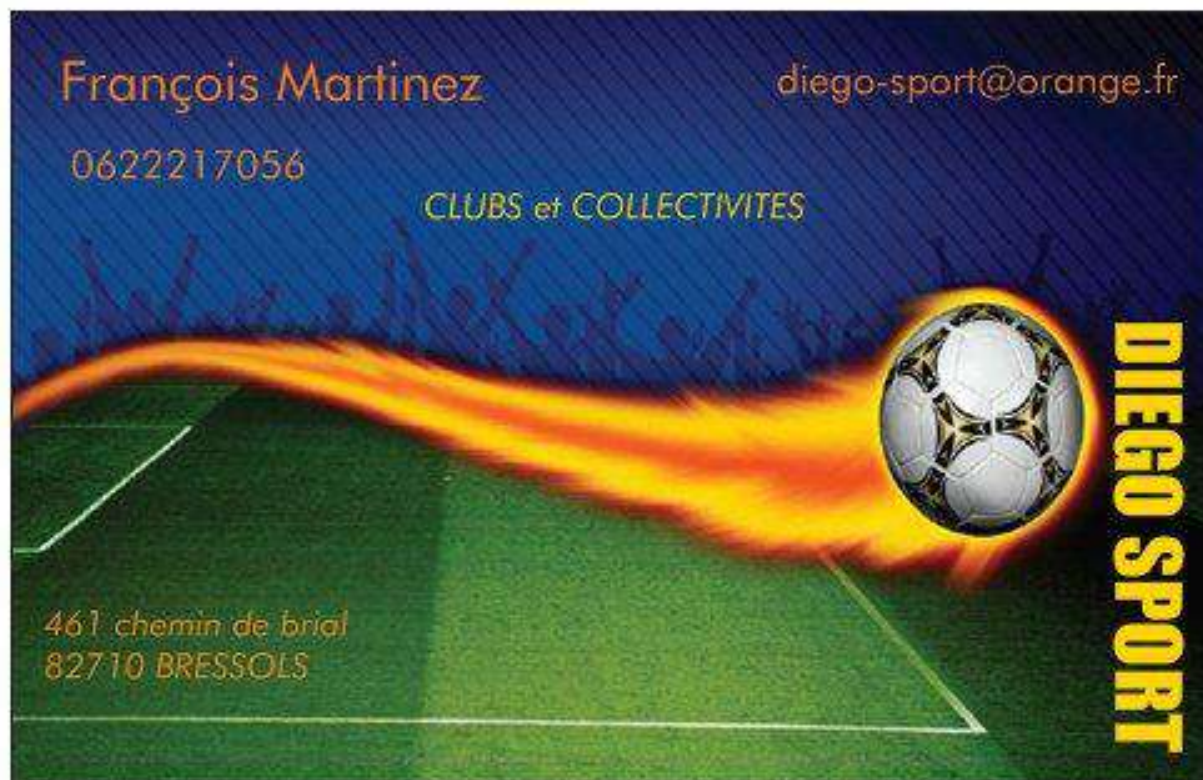


- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Information licences,*
- *Résultats semaine 48,*
- *Sportivité semaine 48,*
- *Coupe Haute Garonne - Henri Crespin,*
- *Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,*
- *Rectificatif calendrier,*
- *Calendrier semaines 50 à 2,*

**SAISON 2023 - 2024**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

**Partenaire  
de la F.S.G.T. 31**



## REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 décembre 2023.

**Présents :** Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE

MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11

LA PRATIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

## **② DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

## **③ DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

## **④ TARIFS**

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

## **⑤ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

## **⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un **empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

**Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).**

## **⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

### **9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL**

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### **11 PRECISIONS REGLEMENT**

#### **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **LES BALLONS:**

**Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**



Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

#### **📣 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

#### **① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

#### **① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS**

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.



**Alors, prévenez vos joueurs.**

**ATTENTION** : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**

#### **① ④ REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

#### **① ⑤ FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **INFORMATION LICENCES**

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées.

Après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 29) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 30) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.

- 31) Fourniture d'un carton blanc avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

**La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.**

Dans un deuxième temps,

- 32) **Impression et validation de la licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

**ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.**

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



**A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (Amendes ou match perdu par club).



**A partir de ce 1<sup>er</sup> décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).**

**Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!**

**Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe**

**faisant participer le (les) joueur (s) concerné (és)**  
**,et ceci est valable même pour les nouvelles**  
**équipes.**



**POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)**

(A régulariser impérativement avant le **11/12**)

INTERNAT FC	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>GIRARD Corentin</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023</b>
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur <b>SOUMAH Mohamed Lamine</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023</b>



**DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS**

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs <b>AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, ESPINEL Daniel, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Fabien, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) &amp; HERISSON Aymeric, TOURNIER Damien (AZF F7)</b> Autorisations des clubs F7 => OK <b>Disqualification des 11 joueurs à compter du 04/12/2023</b>
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur <b>ROLLIN Gautier</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023</b>
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur <b>RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven</b> <b>Disqualification du joueur à compter du 18/12/2023</b>



**SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS**

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	20/11 (2)	-	04/12 (2)	18/12
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-		11/12
CHU TOULOUSE FC	06/11 (2)		01/12 (2)	04/12
	04/12 (1)	-		08/01

CHIPIRONS O.	06/11 (29)	-	01/12 (29)	04/12
	04/12 (1) - F7			08/01
CONFLUENT L-P	06/11(22)	-	01/12 (22)	04/12
AS DRT	13/11 (2)	-	04/12 (2)	11/12
	11/12 (2)			15/01
FORZA VIOLA FC	06/11 (32)	-	01/12 (32)	04/12
FREESCALE	06/11 (22)	-	01/12 (22)	04/12
AGATE FC	30/10 (21)	-	28/11 (21)	04/12
INTERNAT FC	20/11 (6)	-		18/12
	20/11 (2)	Manque photo (2)		18/12
IO TEAM	06/11 (27)	-	28/11 (27)	04/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-		08/01
MECAP FC	04/12 (2)			08/01
NIMBA OT	06/11 (18)	-	04/12 (18)	04/12
	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
PASPORT	04/12 (1)	-		08/01
FC POTO	27/11 (1)	-		02/01
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-		11/12
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	13/11 (1)	-		11/12
TOULOUSE SA	04/12 (2)	-	04/12 (2)	08/01
	11/12 (2)	-		15/01
	11/12 (1)	Manque photo (1)		15/01


02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

## RESULTATS

### SEMAINE 48 DU 27/11/2023 AU 01/12/2023



#### Division : Excellence – Journée 5 aller

FC CANTOU'LOUSAIN		<b>Remis</b>		FORZA VIOLA FC	
ATHLETICO TOLOSA B	1	-	3	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	4	-	4	TOULOUSE SA	
FC POTO	8	-	4	MECAP FC	

**Division : Promotion Excellence – Journée 5 aller**


ASC CNES	5	-	0	ALTRAN FOOT	
SAINT ALBAN	1	-	1	AS MATRA	
AJ SAINT EXUPERY	6	-	2	LABEGE INTER FC	
LES SHADOCKS DE SEILH	4	-	1	AGATE FC	

**Division : Honneur – Journée 5 aller**








IO TEAM		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA A	
ASFP LUSITANOS		<b>Remis</b>		NIMBA OT	
FREESCALE	2	-	3	AS DRT	
FC BALEC	2	-	2	INTERNAT FC	

Exempt : SB FC LAUNAGUET

**Division : Promotion – Journée 5 aller**

LES VIEILLES CANAILLES		<b>Remis</b>		ASCA	
CONFLUENT LP	4	-	3	SOPRA STERIA FOOT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	1	-	1	AS MATRA 2	
AS EVOTEC	2	-	2	CHIPIRONS OL.	

Exempt : CHU TOULOUSE FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Rappel Semaine 45 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 48

**UNE** sortie temporaire, **CINQ** avertissements et **TROIS** exclusions définitives pour **DOUZE** rencontres arbitrées.

## SANCTIONS

**Rencontre USEMA COLOMIERS / TOULOUSE SA du 29/11/2023 - Excellence - Journée 5 aller :**

Pour "**CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE** "

- **EXCLUSION** -

BORDES Pierre, licence n° 0368897 (USEMA COLOMIERS)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

**Rencontre AJ SAINT EXUPERY / LABEGE INTER FC du 29/11/2023 -  
Promotion Excellence - Journée 5 aller :**

Pour "*FAUTE DERNIER DEFENSEUR*"  
(**ART 32 - §C - a**),

- EXCLUSION -

CHINI Kévin, licence n° 0355458 (LABEGE INTER FC)

- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

**Rencontre FC BALEC / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Honneur - Journée 5  
aller :**

Pour "*TACLE PAR DERRIERE*"

- EXCLUSION -

BALY Clément, licence n° 0317819 (FC BALEC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la  
commission.**

## **COUPE HAUTE GARONNE - HENRI CRESPIN**

Le tirage au sort de cette coupe a eu lieu ce au siège de la commission en présence de l'USEMA COLOMIERS, à qui il a été distribué un ballon. .

Vous avez les rencontres dans le chapitre " calendrier ".

Nous enverrons prochainement les feuilles de match de **COULEUR ROSE** aux clubs recevants.

**PALMARES DE LA COUPE DE LA HAUTE-GARONNE-HENRI CRESPIN :**

2003 = FONBEAUZARD FC

2004 = USEMA COLOMIERS

2005 = AS CNRS

2006 = USR 2000

2007 = AS LOGIDIS-PLAISANCE

2008 = AS CNRS

2009 = USEMA COLOMIERS

2010 = AS CNRS

2011 = AJ SAINT-EXUPERY

2012 = USEMA COLOMIERS

2013 = AS LOGIDIS

2014 = AS LOGIDIS

2015 = AS LOGIDIS

2016 = LES SHADOCKS DE SEILH

2017 = ASEAT

2018 = MECAPROTEC FC

2019 = AS SAINT LOUP-CAMMAS

2022 = PASPORT

2023 = AGATE FC



# SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

## POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

### 1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA	AS EVOTEC	FC POTO
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	SAINT-ALBAN
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	AJ ST EXUPERY
FC CANTOU'LOUSAIN	IO TEAM	SOPRA STERIA FOOT
ASC CNES	SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A
USEMA COLOMIERS	AS MATRA	ATHLETICO TOLOSA B
CONFLUENT LP	MECAP FC	TOULOUSE SA
AS DRT	PASPORT	

### 2- Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :

FREESCALE	CHIPIRONS OL.	AS MATRA 2
CHU TOULOUSE		

### 3- Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :

INTERNAT FC

### 4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

LABEGE INTER FC

### 5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

SHADOCKS DE SEILH AS SAINT LOUP CAMMAS

### 6- Equipes non représentées, pénalité de 13 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AGATE FC LES VIEIL.CANAILLES NIMBA O.T.

## RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023

**Division : Excellence - Journée 7 aller**

FORZA VIOLA FC

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

**Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller**

LABEGE INTER FC

ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



### Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

### **Information de la mairie**

**" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE**

*Bonjour,*

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.  
 Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.  
 L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.  
 Comptant sur votre compréhension.  
 Cordialement"

## SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023

### *Division : Excellence - Journée 7 aller*

<b>ATHLETICO TOLOSA B</b>	<b>TOULOUSE SA</b>	<b>Remis</b>	
MECAP FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Muret Auriol Synthé	Lu 11/12 20h00
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 13/12 20h00
<b>FORZA VIOLA FC</b>	<b>FC POTO</b>	<b>Stadium B.Taton Syn</b>	<b>Je 14/12 20h15</b>

### *Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller*

<b>LABEGE INTER FC</b>	<b>ASC CNES</b>	<b>Pompertuzat Hb</b>	<b>Me 13/12 20h30</b>
SAINT-ALBAN	AGATE FC	St Alban Coudon Hb	Lu 11/12 20h30
SHADOCKS DE SEILH	AS MATRA	Seilh Synthé	Ve 15/12 20h45
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 14/12 21h00

### *Division : Honneur - Journée 7 aller*

ATHLETICO TOLOSA A	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 13/12 19h45
ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 13/12 20h30
AS DRT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 13/12 19h45
INTERNAT FC	IO TEAM	Fenouillet Plage Hb	Lu 11/12 20h00

Exempt : FREESCALE

### *Division : Promotion - Journée 7 aller*

<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	<b>AS MATRA 2</b>	<b>Remis</b>	
AS ST LOUP CAMMAS	CHU TOULOUSE FC	St Genies Bellevue Hb	Lu 11/12 20h30
CHIPIRONS OL	VIEILLES CANAILLES	Fenouillet Collège Syn	Me 13/12 20h00
ASCA	CONFLUENT L.P.	Beaupuy Hb	Me 13/12 20h15

Exempt : AS EVOTEC

## RATRAPAGE

### *Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)*

ATHLETICO TOLOSA B	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je 14/12 19h45
--------------------	-------------------	------------	----------------

## SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023

### *Division : Honneur - Journée 8 aller*

IO TEAM	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 20/12 19h45
FREESCALE	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 21/12 19h45
FC BALEC	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 18/12 20h00
INTERNAT FC	ASFP LUSITANOS	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/12 20h00

Exempt : AS DRT

***Division : Promotion - Journée 8 aller***

SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Stadium B.Taton Syn	Je 21/12	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Me 20/12	19h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 20/12	20h15
CONFLUENT L.P.	AS MATRA 2	Pinsaguel Hb	Lu 18/12	20h30

Exempt : CHIPIRONS OL

***Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 1***

SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 18/12	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Seilh Synthé	Me 20/12	20h45

***Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 1***

ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 21/12	21h00
AJ SAINT EXUPERY	FC CANTOU'LOUSAIN	R. Barran Hb	Ma 19/12	19h45

***Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 1***

MECAP FC	AGATE FC	Muret Auriol Synthé	Lu 18/12	20h00
ASC CNES	TOULOUSE SA	Ramonville Hb	Ma 19/12	19h45

***Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1***

LABEGE INTER FC	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 22/12	20h00
USEMA COLOMIERS	AS MATRA	<b>Remis</b>		

-----

**TREVE DU 25/12/2023 AU 07/01/2024**

-----

**SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024**

**COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1<sup>er</sup> TOUR**

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	<b>A définir</b>		
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00

FC BALEC	FORZA VIOLA FC	<b>A définir</b>		
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	<b>A définir</b>		
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
<u>Exempt</u> : AGATE FC				

**Le Comité sera fermé**

**du**

**21/12/23 18h**

**au**

**03/01/24 10h**